

Rapport du Commissaire-Enquêteur. Conclusions et Avis. Pièces Annexes.

- Enquête Publique Complémentaire -

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ACTUALISÉ PRÉSENTÉ PAR LA
SOCIÉTÉ FERME ÉOLIENNE
LES TERRES CHAUDES POUR LE PARC ÉOLIEN DES TERRES CHAUDES À LORCY**

Enquête publique du vendredi 21 mai 2021 au samedi 05 juin 2021.

Décision du TA Orléans n° E21000042/45 du 07 avril 2021.

Arrêté Préfectoral du 20 avril 2021.

Table des matières

1 -Rapport.....	3
1 -Généralités.....	3
a -Porteur de projet - Identité du demandeur.....	3
b -Localisation.....	3
c -Cadre juridique.....	3
d -Contexte de l'Enquête Publique Complémentaire.....	3
2 -Détails de L'enquête.....	4
a -Clôture de l'enquête.....	5
b -Information effective du public.....	5
c -Incidents relevés au cours de l'enquête.....	6
2 -Éléments quantitatifs relatifs à cette enquête.....	6
a -Éléments quantitatifs relatifs à cette enquête.....	6
b -Le PV de synthèse et le mémoire en réponse au PV de synthèse.....	6
3 -Synthèse des observations.....	7
a -Observations générales sur les observations.....	7
b -Observations inscrites sur le registre à Lorcy	7
c -Observations déposées en mairie ou en boîte à lettre de la mairie de Lorcy	27
d -Observations reçues par courriel en préfecture.....	33
4 -Regroupement des observations par thème.....	44
a -Thème : Interaction du porteur du projet avec les citoyens et la collectivité.....	44
b -Thème : Nuisances.....	45
c -Thème : Environnement, paysage.....	46
d -Thème : Territoire.....	49
e -Thème : Biodiversité.....	50
f -Thème : Économie, Assurance, Rentabilité.....	51
g -Thème : Marché immobilier.....	51
h -Thème : Communication.....	53
i -Thème : Enquête initiée par la commune de Lorcy en parallèle de l'enquête publique.....	53
2 -Observations du Commissaire-Enquêteur.....	53
a -Étude relative au démantèlement.....	54
b -Étude relative au plan d'affaire.....	54
2 -Conclusions et Avis du Commissaire-Enquêteur.....	56
e -Mon avis sur l'organisation de la procédure.....	56
c - Mon avis sur le dossier mis à disposition du public.....	57
d - Mon avis sur les différents thèmes.....	57
a -Conclusion et avis final :.....	62
3 -Pièces annexes.....	63

1 - Rapport.

1 - Généralités.

a - Porteur de projet - Identité du demandeur.



Nom et qualité des personnes chargées du suivi du dossier : Monsieur Alix Blaye, chargé d'études.

b - Localisation.

Le projet de parc éolien de la société Ferme éolienne les Terres Chaudes est situé sur la commune de Lorcy, dans le département du Loiret (45).

La commune de Lorcy se trouve dans le quadrant nord-est du département du Loiret, dans la région agricole du Gâtinais riche. À vol d'oiseau, elle se situe à 49,6 km d'Orléans, préfecture du département, à 24,4 km de Pithiviers, sous-préfecture, et à 7,8 km de Beaune-la-Rolande. Depuis le 1er janvier 2017, la commune est membre de la Communauté de communes du Pithivrais-Gâtinais,

La Ferme Éolienne les Terres Chaudes est composée de 7 aérogénérateurs Nordex N117, d'une puissance unitaire de 3.6 MW et une hauteur en bout de pale de 164 m, sauf pour l'éolienne 1 avec une hauteur en bout de pale de 149 m. De ce fait, la puissance cumulée est de 25,2 MW.

c - Cadre juridique.

Cette Enquête Publique Complémentaire est conduite conformément au Code de l'environnement notamment les articles L123-14 et R 123-23.

d - Contexte de l'Enquête Publique Complémentaire.

Le dossier a été déposé en septembre 2016 auprès de la Préfecture du Loiret et sur lequel l'Autorité Environnementale a émis un avis le 24 janvier 2017.

Une enquête publique a eu lieu du 10 février au 13 mars 2017, la participation du public avait été alors importante : 304 observations dont 131 en faveur et 171 en défaveur du projet.

Le Commissaire-Enquêteur avait alors émis un avis favorable pour 2 éoliennes (E01 et E04), avis assorti de 3 réserves, et un avis défavorable pour les 5 autres (E02, E03, E05, E06 et E07).

Ce parc éolien a ensuite fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 27 octobre 2017, portant autorisation unique d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, puis d'un arrêté modificatif en date du 16 novembre 2017.

Cet arrêté a fait l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, déposé le 27 février 2018. Dans son jugement du 3 juillet 2020, le Tribunal Administratif d'Orléans - dans un rapport de 24 pages – indique entre autres :

- Page 10 : « En tout état de cause, l'avis du commissaire-enquêteur a bien été pris en compte par le préfet comme en témoigne le rapport précité du 9 juin 2017 alors que l'arrêté du 27 octobre vise bien cet avis. Toutefois, le préfet n'était pas tenu d'indiquer dans l'arrêté lui même les motifs pour lesquels il s'écartait de cet avis, motifs au demeurant explicités dans le rapport du 09 juin 2017. Ce moyen doit être écarté »
- Page 24 : Dans l'article 2 , « Il est sursis à statuer sur les requêtes N° 1800740 et 1801491 jusqu'à l'expiration d'un délai d'au plus un an à compter de la notification du présent jugement pour permettre la production d'un arrêté de régularisation prenant en compte le nouvel avis de l'autorité environnementale dans les conditions prévus aux points du présent jugement » .

Une mise à jour du dossier de la Ferme éolienne les Terres Chaudes a été réalisée et transmise à la préfecture du Loiret par le porteur de projet en février 2021, afin de solliciter un nouvel avis de la MRAe Centre-Val de Loire. Cet avis a été émis le 5 mars 2021.

Cette enquête publique complémentaire a été diligentée par la préfecture du Loiret pour porter à la connaissance du public les modifications apportées dans la mise à jour du dossier faite en février 2021 par le pétitionnaire.

2 - Détails de L'enquête

L'enquête, qui a duré 16 jours, s'est déroulée du vendredi 21 mai 2021 au samedi 05 juin 2021 inclus.

Au cours de cette enquête :

- Un dossier papier de ce projet a été mis à la disposition du public pour consultation, référencé « Version 2 - Août 2020 » et constitué de :
 - Note explicative de la mise à jour de janvier 2021.
 - Étude d'impact. Pièce N° 1.
 - Étude paysagère. Pièce N° 2.
 - Étude naturaliste. Pièce N° 3.
 - Compte-expertise terrain – août 2020. Pièce N° 3 bis.
 - Étude incidence N2000. Pièce N° 11.
 - Étude acoustique. Pièce N° 4.
 - Étude d'impact. Pièce N° 1.
 - Dossier pièces jointes. Pièce N° 5.
 - Résumé non technique de l'étude d'impact. Pièce N° 6.
 - Dossier architecte. Pièce N° 7.
 - Étude de danger. Pièce N° 8.
 - Résumé non technique de l'étude de danger. Pièce N° 9.
 - Lettre de demande. Pièce N° 10.
 - Formulaire CERFA. Pièce N° 12.
 - Sommaire inversé. Pièce N° 13.

Enquête publique complémentaire – Dossier de demande d'autorisation actualisé présenté par la société Ferme Éolienne Les Terres Chaudes pour le parc éolien des Terres Chaudes à Lorcy .
- Décision TA Orléans n° E2100042/45 du 07 avril 2021 - Arrêté préfectoral du 20 Avril 2021

- Avis MRAe – Mars2021.
- Réponse à l'avis de la MRAe – mars 2021.
- Plan ICPE x4 (1/1000 x2, 1/2500 , 1/25000).
- Un registre papier d'enquête publique ouvert en mairie de Lorcy, siège de l'enquête publique, a été mis à la disposition du public pour y recueillir les observations manuscrites ainsi que les courriers qui étaient adressés au commissaire-enquêteur.
- Un second registre papier d'enquête publique a été ouvert en mairie de Lorcy, siège de l'enquête publique, pour être mis à la disposition du public lorsque le 1° registre s'est trouvé plein.
- Sur le site de la Préfecture - dans l'onglet « Enquêtes publiques » - était également à disposition du public le dossier dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-unique/Ferme-Eolienne-des-Terres-Chaudes-a-Lorcy>

Le Commissaire-Enquêteur a tenu 3 permanences de réception du public en mairie de Lorcy pendant la durée légale de cette enquête, les :

1. Vendredi 21 mai de 14H00 à 17H00
2. Lundi 31 mai de 14H00 à 17H00
3. Samedi 5 juin de 09H00 à 12H00.

Le dossier et le registre étaient à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture de la mairie et sur rendez-vous auprès du secrétariat.

a - Clôture de l'enquête.

Le dossier et les registres étaient à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture de la mairie et sur rendez-vous.

Les registres d'enquête papier ont été clos et emportés le 07 juin 2021 par le Commissaire-Enquêteur lors de son passage en mairie.

b - Information effective du public.

La publicité de l'enquête publique a été assurée par voie d'annonces légales, par les services de l'État, avant l'ouverture et pendant le déroulement de l'enquête, dans les journaux suivants :

- 1° publication :
 - 05 mai 2021, La République du Centre.
 - 06 mai 2021, Le Courrier du Loiret.
 - 05 mai 2021, L'Éclaireur du Gâtinais.
 - 03 mai 2021, La République de Seine-et-Marne.
- 2° publication :
 - 21 mai 2021, La République du Centre.
 - 27 mai 2021, Le Courrier du Loiret.
 - 26 mai 2021, L'Éclaireur du Gâtinais.
 - 24 mai 2021, La République de Seine-et-Marne.

Le Commissaire-Enquêteur a constaté avant le début de chaque permanence, la présence de 2 panneaux d'avis d'enquête aux format et couleur adéquats sur la gauche le long de la route menant de Juranville à Lorcy.

Un bordereau récapitulatif atteste du dépôt des pièces en mairie de Lorcy le 30 Avril 2021.

Des certificats d'affichage, émis par les mairies de Auxy, Barville-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Corbeilles-en-Gâtinais, Egry, Fréville-du-Gâtinais, Gaubertin, Juranville, Ladon, Mézières-en-Gâtinais, Montbarrois, Moulon,

Sceaux-du-Gâtinais, Beaumont-du-Gâtinais, Lorcy, Ouzouer-sous-Bellegarde attestent de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur leur commune respective.

Au 21 juin 2021, les mairies de Chapelon, Mignerette, Saint-Loup-des-Vignes n'ont pas retourné leurs certificats d'affichage malgré 2 relances par courriels, l'une par les services de l'Etat, l'autre par le Commissaire-Enquêteur.

Un certificat, en date du 07 juin 2021, atteste du dépôt du dossier en mairie de Lorcy et est resté à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

c - Incidents relevés au cours de l'enquête.

Aucun.

2 - Éléments quantitatifs relatifs à cette enquête.

a - Éléments quantitatifs relatifs à cette enquête.

Environ 50 personnes se sont présentées individuellement, en couple ou au nom d'associations ou de collectifs lors des 3 permanences du Commissaire-Enquêteur ; toutes les personnes s'étant présentées pendant les heures d'ouverture des permanences ont été reçues.

44 observations, accompagnées ou non de documents, ont été inscrites sur le registre en mairie de Lorcy.

36 courriers, lettres ou documents sous enveloppes ou non, ont été déposés dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le secrétariat de la mairie a informé le Commissaire-Enquêteur que personne n'est venu consulter le dossier en mairie de Lorcy en dehors des permanences ou sur rendez-vous.

Le service de l'État en Préfecture a reçu 27 observations sur l'adresse courriel :
ddpp-sei-felesterreschaudes@loiret.gouv.fr

b - Le PV de synthèse et le mémoire en réponse au PV de synthèse.

Compte tenu du nombre d'observations laissées sur les registres, et à la vue de la répétition de certaines remarques et/ou du caractère général ou spécifique des observations, le Commissaire-Enquêteur a fait le choix en un premier chapitre de synthétiser les observations sous une forme chronologique, puis dans un second chapitre d'organiser son procès-verbal sous formes de thèmes.

Le procès-verbal de synthèse a été remis en main propre à M. Alix Blaye de la société Volkswind le jeudi 10 juin 2021 au siège de la société à Tours.

La société Volkswind a adressé son mémoire en réponse au PV de synthèse le mardi 15 Juin au Commissaire-Enquêteur, ainsi qu'à ses correspondants de la DDPP 45/SEI et de la DREAL Centre/UD45.

En tout premier lieu il convient également :

- De se référer, lorsque nécessaire, aux observations détaillées telles qu'elles ont été émises et enregistrées dans le registre, les courriers et les courriels.
- De se référer systématiquement au mémoire en réponse au PV de synthèse ; celui-ci, conséquent, ne peut être intégré directement dans le rapport du Commissaire-Enquêteur ; il en constitue ainsi une

pièce essentielle qui se doit d'être impérativement consulté lorsque le Commissaire-Enquêteur le précise dans le rapport.

3 - Synthèse des observations.

a - Observations générales sur les observations.

Lorsqu'une enquête complémentaire est organisée conformément au II de l'article L. 123-14, elle porte sur les avantages et inconvénients des modifications pour le projet et pour l'environnement.

L'enquête ayant eu lieu 4 ans après l'enquête initiale, le public a émis des observations sur l'ensemble du projet, et non seulement sur les avantages et inconvénients des modifications pour le projet et pour l'environnement. Il eut été illusoire de croire que l'inverse se soit produit.

En conséquence, cette synthèse reprend l'ensemble des observations, sans distinction de portée. Le porteur de projet dans son mémoire en réponse au PV de synthèse note : « Bien que ce mémoire ne soit censé répondre qu'aux questions portées sur les mises à jour apportées au dossier de demande d'autorisation de septembre 2016, la société Ferme Éolienne les Terres Chaudes s'attache néanmoins à répondre point par point à l'ensemble des remarques mises en évidence dans le procès-verbal de l'enquête publique complémentaire reçu le 10 juin 2021 ».

Ce mode opératoire, qui s'est imposé de facto, contribue à une réelle actualisation de la consultation, au bénéfice de la clarté et d'éclairage qu'apportera le Commissaire-Enquêteur dans ses conclusions et son avis.

De l'ensemble des personnes physiques identifiées et/ou représentantes d'associations ou collectifs qui se sont adressées au Commissaire-Enquêteur, apparaissent les chiffres suivants :

- 38 ont exprimé une opinion favorable.
- 91 ont exprimé une opinion défavorable.
- 6 sont venues pour renseignement.

Ces chiffres ne tiennent pas compte du résultat de la consultation réalisée par la mairie de Lorcy (voir observation 43).

b - Observations inscrites sur le registre à Lorcy .

N°	Date	Personne	Reçu par le CE	Objet
1	21/05/2021	M. Thillou Claude	Oui	Venu se renseigner sur les modalités de l'enquête, enverra un courrier ultérieurement.
2	21/05/2021	M. Lamargot Roland 10 Bel air Corbeilles	Oui	Remet une lettre. (Annexée au registre : Annexe 1) . Favorable à l'implantation du parc éolien des Terres Chaudes, argumenté notamment par . <ul style="list-style-type: none">• Revenu additionnel pour la Commune.• Réalisation ou améliorations de chemins d'exploitations.• Progrès réalisés sur le bruit « pas plus de 10Db ».• Esthétique, en se référant à la polémique initiale lors de l'implantation de la tour Eiffel.• Danger relatif en comparaison avec le nucléaire.• Gratuité du 'vent', absence de dérèglement climatique.• Recyclage total du matériel.

				<ul style="list-style-type: none"> • Démantèlement total , incluant le socle en cas d'arrêt définitif. Demande la création de haies paysagères autour de chaque éolienne.
3	21/05/2021	M. et Mme Coppens Alain et Michel 14 rue de Cheneville 45490 Lorcy	Oui	Remise d'un courrier ((Lettre annexée au registre : Annexe 2) . Défavorable à l'implantation du parc éolien des terres chaudes, argumenté par : <ul style="list-style-type: none"> • Choix des lieux d'implantation basé sur un aspect mercantile au profit des propriétaires/locataires des terrains et d'entités communautaires. • Le choix des lieux d'implantation devrait être communautaire pour répondre à un besoin de production d'énergie. • Impact sur le respect des règles de vie (bruit, ondes diverses), considéré non acceptable.
4	21/05/2021	M. Jacob Philippe	Oui	Coordinateur du Collectif Stop Éoliennes Sceaux, de Sceaux-en-Gâtinais, (Environ 60 personnes) remet une lettre au nom du collectif. (Lettre annexée au registre : Annexe 3). Collectif créé suite à la communication du promoteur en affaire (Elicio) pour le projet de Sceaux. Défavorable collectivement au projet. Argumenté notamment par : <ul style="list-style-type: none"> • La situation de prolifération d'éoliennes au sein de leur environnement. • Les risques économiques liés au démantèlement. • La valeur foncière des habitats. • La santé des personnes (Principe de précaution). • Impact sur la faune (Biodiversité). Détaillé sur 3 points : <ul style="list-style-type: none"> • Enjeu que représente la croissance de la population de leurs villages, considère que l'abondance d'éoliennes va détériorer pour longtemps l'image et donc l'attractivité résidentielle et touristique. • L'originalité du Gâtinais, couloir de passage de gibiers et d'oiseaux migrateurs. Les perturbations électromagnétiques et la multitude de flashes clignotant jour et nuit vont perturber la vie des espèces protégées et mettre en danger la biodiversité. • Dommage sur le cadre de vie par l'envahissement des paysages, par des flashes clignotants blancs et rouges, par les ventilateurs blancs. Concrétisé par : <ul style="list-style-type: none"> • Le long de la vallée du Fusain - site aménagé pour les promeneurs – , se trouvent à la ronde : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Sud, près de 20 éoliennes : Bordeaux-Auxy-Lorcy. ◦ Nord, plus de 30 : Sceaux-Gironville-Mondreville-Arville-Fay-lès-Nemours. ◦ Est, 15 : Courtempière-Treilles-Gondreville. ◦ En se retournant : 5 - Beaumont. ◦ En arrière vers la source : 20 - Barville-Egry-Le Beaunois. • Le franchissement nécessaire de Sud-Ouest en Nord-Est de 5 à 6 barrières de 125 à 200 mètres de haut au milieu de zones humides (Zone de repos) et de plaines agricoles (Zone de courants ascendants). • Le côtoiement de plus de 80 éoliennes à terme sur la route (10 km de longueur) en se rendant au futur musée d'Aquae Segetae

				<p>(ouverture prévue en 2022). Considère absolument impensable que les citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Subissent la dévalorisation de leur région et la valeur foncière de leurs biens. ● Soient impactés par des projets qui attentent au principe de précaution et à la protection de la biodiversité. ● Soient comme contribuables, pour les démantèlements, les « financeurs en dernier recours » de montages juridiques hasardeux et incomplets, après avoir subi la nuisance de ces géantes et une saturation visuelle à chaque heure du jour et de la nuit.
5	21/05/2021	Mme Villain Françoise. La Bottière 45490 Sceaux En Gâtinais.	Oui	<p>Membre du Collectif Stop éoliennes Sceaux, de Sceaux-en-Gâtinais, remet une lettre. (Lettre annexée au registre : Annexe 4). Défavorable au projet, argumenté par : Contenu identique à la lettre de l'observation N° 5.</p>
6	21/05/2021	M. Masson Jean Paul 28 allée des Houys 45490 Courtempierre	Oui	<p>Au nom de l'asso PROTG - Courtempierre. Dépose une lettre au nom de l'association et en son nom personnel. (Lettre annexée au registre : Annexe 5) . Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Considération qu'il s'agit d'une aberration financière et écologique au service d'intérêts privés, animée par une idéologie trompeuse. ● Manque de considération de l'opinion des riverains par le peu de temps disponible (4 semaines de consultation) pour un dossier de plusieurs centaines de pages. ● L'évidente dévaluation des biens immobiliers, la non prise en compte des risques sanitaires et des nuisances évidentes, constituant un déni de démocratie et une atteinte au principe de précaution inscrit dans notre Constitution.
7	21/05/2021	Mme Pizzi Gaëlle 1 lieu-dit Egrefin 45490 Gondreville La Franche.	Oui	<p>Membre de l'asso PRO.T.G ; Siège à Courtempierre, dépose une lettre personnelle démontrant l'aberration de tous les projets éoliens industriels. (Lettre annexée au registre : Annexe 6) . Texte identique à l'observation N° 8 (voir ci-dessous).</p>
8	21/05/2021	M. Bofr Olivier 51 route de illisible 77570 Chateau Mandon	Oui	<p>Représentant du collectif Anti-éolien Sud-Ouest 77 (CAESO77) . - Basé à Fay-lès-Nemours77167 – Remet un courrier défavorable au projet éolien sur Lorcy. (Lettre annexée au registre : Annexe 7). Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Implantation à environ 500 mètres des maisons, contraire aux recommandations de l'Académie de Médecine qui préconise une distance de 1500 mètres. ● Impacts visuels et sonores non négligeables sur le psychique et la santé physique, le sommeil perturbé et la vie impossible. ● Risque de pollution en raison des composants chimiques des pales qui ne se recyclent pas et libèrent du bisphénol, connu pour ses effets cancérigènes sur la santé. ● Impact des socles en béton sur la faune souterraine. ● Les nuisances provoquées aux oiseaux. ● Les bénéficiaires économiques des parcs sont largement subventionnés par la taxe CSPE, sans en subir les désagréments.

				<ul style="list-style-type: none"> • La présence effective ou la défaillance de l'entreprise en phase de démantèlement, avec un dépôt de garantie noté comme nettement insuffisant, et l'impact sur les impôts des citoyens. • La perte de valeur du patrimoine immobilier. • Être pour l'écologie, la recherche de différentes sources de production énergétique, qu'il faut que cela ait du sens et ne se fasse au détriment des personnes qui n'aspirent qu'à leur tranquillité. • Considère que l'éolien est une erreur fondamentale. • S'interroge sur ce que nous allons laisser aux futures générations.
9	21/05/2021	M. Douanne Bruno 19 Rue Grande 77167 Chatenoy	Oui	<p>Membre du CAESO – Remet un courrier, demande « d'être à l'écoute des gens des petites Communes, pitié pour nos paysages et notre qualité de vie » (Lettre annexée au registre : Annexe 8).</p> <p>Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La défiguration du paysage par toutes ces machines d'une telle hauteur. La (notre) région ne mérite pas d'être massacrée. • La multitude de flashes clignotants jour et nuit. Le bruit des pales, et la nuisance sur la santé. • Considère absolument impensable d'avoir à subir en permanence ces désagréments, de penser aux habitants qui souhaitent préserver la tranquillité de leur cadre de vie. • La décote importante de leur maison et leur <i>invendabilité</i>.
10	21/05/2021	Mme Pannesse magalie . 21 rue Grande 77167 Chatenoy	Oui	<p>Membre du CAESO. Remet un courrier mentionnant son opposition au projet éolien de Lorcy « Svp préservez notre paysage et notre havre de paix. Stop aux éoliens ! » (Lettre annexée au registre : Annexe 9) .</p> <p>Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considère que tout le monde est concerné par la recherche d'énergie moins polluantes, mais note que des éoliennes de 180 m de haut signifient : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pour les habitants alentours, des nuisances visuelles et sonores liées par des études et des témoignages. ◦ Des effets imprévisibles sur l'environnement vivant, la faune et sur le sous-sol. ◦ Une industrialisation irréversible de l'environnement rural, modifiant le cadre de vie des communes concernées et environnantes. • La demande que l'avis de tous les habitants concernés, y compris ceux des villages limitrophes, soit pris en considération dans la décision.
11	21/05/2021	M. Le Flamanc Jean 8 rue Grande Chatenoy 77167 Chatenoy.	Oui	<p>Membre du CAESO, se dit « Humilié et révolté de nous voir imposées toutes ces nuisances par le gouvernement : comment peut-on nous traiter ainsi, nous modestes gens de campagne ».</p> <p>Remet un courrier mentionnant son opposition « - (Lettre annexée au registre : Annexe 10).</p> <p>Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas avoir envie de voir ce village « défiguré ». • L'implantation de trop nombreuses éoliennes encourage la disparition d'espèces (oiseaux, insectes, chauves-souris). • Le désir de vivre paisiblement à la campagne, après avoir choisi de s'y implanter. • La proximité des éoliennes qui va provoquer de réelles nuisances sans apporter une production rentable et des revenus à notre commune (Chatenoy). • Avoir choisi d'être propriétaire sur ce secteur, en vue de se

				<p>constituer un patrimoine qui ne sera pas impacté par une baisse de la valeur immobilière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnement sur l'impact, sur l'avenir, la santé à long terme, qui va payer pour le démantèlement.
12	21/05/2021	M. Couturier Michel, 13 rue des prés 77167 Fay Les Nemours. Oui	Oui	<p>Indique être contre toute implantation des éoliennes, dépose quelques griefs dans une lettre (Lettre annexée au registre : annexe 11). Défavorable au projet, argumenté par : Texte identique à l'observation N°9.</p>
13	31/05/2021	M. Galopin Maurice 11 route de Beaune 45490 Lorcy	Oui	<p>Remise d'une lettre (Lettre annexée au registre : annexe 12). Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En sortant de chez lui, apercevra ces monstres de ferrailles de 165 m défigurant le paysage. • L'impact sur la santé (Ultrasons) et le paysage. • La réduction de la surface de chasse de l'ACCA de Lorcy. • L'impact sur les oiseaux migrateurs. • L'invendabilité des biens immobiliers. • L'impact négatif sur la population dans le village et le nombre d'enfants à l'école et son avenir. • Considère que cela appauvrira la commune, enlèvera l'envie d'y habiter. • Le coût astronomique du démantèlement de ces monstres ; à la charge de la commune si le propriétaire du terrain n'est pas solvable.
14	31/05/2021	M. Galopin Maurice 11 Route de Beaune Lorcy	Oui	<p>Remise d'un lettre (Lettre annexée au registre : annexe 13). Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre trop près des maisons, sur un petit territoire entouré de 3 villages – Lorcy, Juranville et Corbeilles - pour environ 1000 habitants. de 165 m défigurant le paysage. • L'impact sur la santé (Ultrasons) et le paysage avec une plaine défigurée par la hauteur des éoliennes (165 m) . • La réduction de la surface de chasse de l'ACCA de Lorcy. • L'impact sur les oiseaux migrateurs par leur mise en danger, dans les couloirs de migration. • L'impact financier sur la valeur des biens immobiliers. (-30%). • L'impact négatif sur la population dans le village et le nombre d'enfants à l'école et son avenir. • Le non-respect des sites classés (Eglise de Juranville). • Signale que Lorcy a été reconnue 2 fois en 2014 et 2016 en état de catastrophe par la Préfecture du Loiret pour le dégât des eaux. • Le coût astronomique du démantèlement de ces monstres, à la charge de la commune si le propriétaire du terrain n'est pas solvable.
15	31/05/2021	M. Huré Jean-Christophe Les Hommes Libres. 45340 Juranville.	Oui	<p>Remise de 2 courriers (Annexés au registre : annexe 14 et 14 B). . Agriculteur, Président de la CUMA d'irrigation de Juranville, regroupant 17 Agriculteurs pour 700 Ha irrigués, Vice-président de la FNSEA45 secteur du Pithiverais-Gâtinais, en charge du Beaunois, membre du CA de la coopérative céréalière de Pithiviers, Agropithiviers, ancien Membre du Conseil Municipal à Beaune La Rolande de 1995 à 2020.</p> <p>Annexes 14A : Défavorable au projet, argumenté par :</p>

			<p>Concernes la CUMA d'irrigation de Juranville. Pour 18 exploitations sur environ 700 Ha, particulièrement en bordure de Lorcy .</p> <p>Note l'absence prise de contact de Volkswind avec la CUMA de Juranville pour exposer les conséquences du chantier, notamment sur le réseau d'irrigation qui sera perturbé par le passage des câbles électriques reliant leur poste de livraison au poste source Beaune la Rolande. Seule l'entreprise SICAP s'est mise en rapport la CUMA.</p> <p>Note que l'itinéraire de câblage impactera le réseau d'irrigation et indique qu'ils (membres de la CUMA) choisiront l'entreprise devant effectuer la modification.</p> <p>Note l'absence de plan d'accès au parc, en vue de réaliser les travaux et les livraisons de matériel éolien, qu'aucune carte ne mentionne les différents accès , les renforcements de chemins et les élargissements de voiries.</p> <p>Note que l'emplacement de certaines bouches d'irrigation, ainsi que des canalisations se situant en bordure de passage envisagé à partir de la RD975, ne permettent pas le passage des convois exceptionnels, engins hors gabarit et de lourds tonnages, sans endommager les installations fixes de la CUMA.</p> <p>Note que tout ceci démontre l'indécence et le manque de respect de la part de la société éolienne, qui n'en aurait cure des acteurs locaux et riverains, projet mené sans aucune concertation locale.</p> <p>Conclu par la CUMA de Juranville n'accepte en aucun cas une modification des installations et réseaux d'irrigation.</p> <p>Annexe 14B 4 pages.</p> <p>Défavorable au projet, argumenté par :</p> <p>Indique avoir participé à la réflexion du développement de l'éolien sur les territoires du BEAUNOIS et de Com-com Pithiverais-Gâtinais.</p> <p>Concernant le projet objet de l'enquête,</p> <p>Sur le montage et les études :</p> <p>Informe que l'ancienne mandature municipale y était totalement opposée, que M. Christophe Bauer, maire, était alors 1er adjoint, qu'à ce jour sa position est très ambiguë.</p> <p>Positionne M. Christian Gaucher comme le principal porteur du projet avec 5 des 7 machines sur son exploitation, dont 4 sur des parcelles en propriétés propres.</p> <p>Note qu'habituellement lors de la réalisation de grand chantier, dont un impact non négligeable touche la monde rural, la profession agricole participe aux différentes réflexions afin de minimiser les effets néfastes, citant le projet de l'autoroute A19 en 2009, réalisé avec tous les acteurs locaux incluant un important réaménagement foncier.</p> <p>Note que la société Volkswind a agi seule, avec l'appui de M. Gaucher, mais contre l'avis d'un certain nombre de personnes, élus municipaux, représentant la profession agricole et autres hostiles à tout développement éolien sans concertation commune et locale.</p> <p>Note que M. Gaucher a été Président de l'Association Foncière et Rurale de Lorcy jusqu'en 2016 et a usé de son pouvoir pour favoriser certaines démarches administratives entre l'AFR de Lorcy et le concepteur éolien sans en informer les membres de son bureau.</p> <p>Note également les mêmes faits et circonstances pour la CUMA d'irrigation de Fays-Lorcy.</p> <p>Note que M. Gaucher a été contraint de démissionner de ces 2 postes par manque de déontologie envers ses collègues.</p> <p><i>Note qu'une variante mentionne l'implantation initiale de 10 machines sur Lorcy et Juranville ; dans ce schéma l'éolienne E10 aurait été sur une parcelle de l'exploitation de M. Huré ; par la suite un parc de 7 machines a</i></p>
--	--	--	---

			<p>été retenu par le promoteur . ,Met en doute l'association de cette mansuétude ou humanisme de la part du promoteur car indique n'avoir eu aucun contact avec la société Volkswind pour la E10.</p> <p>Note que des fouilles archéologiques devraient être réalisées dans le secteur de la E1, qu'une de ces parcelles se trouve à proximité, ne doit subir en aucun cas des désagréments en // d'un chantier non voulu, en demandant que M. Gaucher en assume les charges et conséquences, en incluant les drainages et l'irrigation présents dans les flots de culture, pour lesquelles les fouilles archéologiques entraîneraient des dommages techniques et financiers non négligeables.</p> <p>Sur les itinéraires d'accès :</p> <p>Note que les chemins ruraux doivent être aménagés et renforcés.</p> <p>Note inadmissible de ne pas connaître l'itinéraire qui est en réflexion dans l'esprit de la société Volkswind.</p> <p>Note de fortes chances que les chemins agricoles de Juranville soient aménagés, car étant plus proches des grands axes routiers, notamment de la RD975.</p> <p>Note que ce n'est pas au territoire de Juranville d'assumer l'implantation d'éoliennes sur la commune voisine.</p> <p>Note qu'une autre de ses parcelles sur son exploitation risque d'être ceinturée par des chemins viabilisés et qu'il devra s'adapter à un nouvel environnement, sans avoir été consulté, avec pour conséquence de modifier la façon de travailler sur sa ferme sans que cela ne perturbe le concepteur éolien.</p> <p>Note les désagréments à venir pour la commune de Juranville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aspect visuel avec des éoliennes beaucoup trop hautes pour le relief de plaine et de bois du Gâtinais. ● Écrasement de l'église de Juranville, par un environnement de ferraille et de lumières clignotantes qui vont polluer les fins de journée et les nuits paisibles. ● Bruit des aérogénérateurs perturbant de façon continue et permanente la vie des riverains du parc avec des machines beaucoup trop bruyantes et à proximité des habitations. ● Entretien par la commune de Juranville des voies d'accès situées sur son territoire pour une réalisation située sur une commune voisine. C'est une sorte d'ingérence de Lorcy sur le territoire juranvillois. ● Note que le monde agricole dans sa grande majorité est totalement hostile à des projets « privés » comme celui de Lorcy , ne concernant que 2 exploitations et un nombre très limité de propriétaires terriens. ● Note qu'au vu de l'espace restreint du paysage ne laissant que peu de place à l'implantation de 7 éoliennes, la réalisation du projet entraînera une dévalorisation du parc immobilier avec une <i>moins valeur</i> des habitations dans un rayon de plusieurs km, que son exploitation agricole sera aussi diminuée de sa valeur patrimoniale, diminution qui devra être prise en charge par le concepteur. ● Note que l'attrait de Juranville sera dévalué à tout jamais, que le paysage sera pollué par des éoliennes à moins de 1 km , tout en sachant qu'un certain nombre de parc existants (23 machines) de futurs parcs (22 éoliennes validées par la Préfecture du Loiret), et de parcs en réflexions (26 machines) suffisent largement à saturer notre paysage sans valider ce projet qui n'a aucun intérêt
--	--	--	---

				<p>commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> En conclusion s'oppose à ce projet réalisé par une entreprise qui n'a pas communiqué de façon ouverte, ajoute qu'il conforte l'esprit d'individualisme de certains et privilégie la non-réflexion collective des territoires. Considère que le monde agricole ne peut accepter que des agriculteurs sans scrupule bafouent la réflexion et les prises de décisions communes de toute une profession.
16	31/05/2021	Mme Huré Laurence	Oui	<p>Trésorière de l'ASTG Association de Sauvegarde du Territoire Gâtinais. Remise d'un courrier de l'ASTG. (Lettre annexée au registre : annexe 15). Défavorable au projet, argumenté par : Informe des buts de l'asso créée en mars 2016, pour se battre alors contre le projet éolien « les terres chaudes » au côté de la municipalité d'alors, fermement opposée à sa réalisation. Indique être agricultrice comme le président de l'asso. M. C Thillou, donc collègue et riveraine de M. C Gaucher, nommé comme déclencheur du projet avec le promoteur Volkswind en travaillant 2 ans dans l'obscurité avant que le projet ne sorte à l'étonnement de tous, y compris de la Municipalité. Indique avoir mené un rude combat, avec ses 50 membres, avoir déposé un recours contentieux contre la Préfecture du Loiret pour un vice de procédure en // d'un recours contentieux de la mairie. Indique que, suite à cela, un second dossier a été consigné par le promoteur en préfecture annonçant cette enquête publique. Note un ultime combat pour faire prendre conscience à la population lorcéenne du devenir du paysage impacté par 7 éoliennes de plus de 160 m de haut. Avoir réagi en faisant réaliser des photomontages, par un photographe professionnel, suivant les critères des services de l'État français. Indiquant que ceux-ci mettent en évidence leur gigantisme et leur trop grande proximité avec le village de Lorcy. Indique qu'aucun photomontage dans l'étude d'impact par le promoteur ne montre les éoliennes si visibles et si imposantes au cœur du village (photomontage 1). Indique par le photomontage 2, pris à l'entrée de Lorcy en arrivant de Corbeille en Gâtinais, montre l'évidence de la hauteur écrasante des 7 aérogénérateurs, comparée à celle du clocher de l'église à l'extrême gauche de la photo (Joint : 2 flyers, avec photomontages distribués aux habitants de Lorcy). Indique que tous les photomontages du promoteur minimisent la hauteur des éoliennes par leur angle de prise de vue ou la présence d'obstacle au premier plan, bâtiments ou végétation cachant plusieurs éoliennes. (Photomontage de l'église de Juranville). Note un autre exemple, prise de vue au lieu-dit « Les hommes libres» avec hangar agricole masquant une partie des éoliennes. Note que le site géographique est trop oppressant pour la population des trois villages qui l'entourent, dans un périmètre de 2 km, avec environ 1000 habitants impactés, dans un paysage de plaine totalement ouvert. Note qu'il faut remettre le dossier dans le contexte actuel, avec 6 nouveaux parcs en projet dans un rayon de 20 km:</p> <ul style="list-style-type: none"> Auxy-Bordeaux : 14 machines. Barville en Gâtinais-Egry : 8 machines. Beaune la Rolande : 11 machines. Fréville en Gâtinais - Saint Loup les vignes : 5 machines.

				<ul style="list-style-type: none"> • Courtempierre-Gondreville-Treilles en Gâtinais : 20 machines. Auxquelles faut aussi ajouter les 23 éoliennes existantes des parcs d'Arville et Gâtinais 1 et 2. <p>Note que l'on frise les 90 éoliennes, avec l'encerclement et la saturation du paysage et de ses habitants (Schéma joint).</p> <p>Note que le promoteur a osé préciser dans l'étude d'impact réactualisée « Avec les 6 nouveaux parcs dans les 20 km, l'impact cumulé reste faible avec les terres chaudes ».</p> <p>Note que la multitude des parcs va à l'encontre du développement des petites communes, dévalorise la région gâtinaise et ses sites historiques.</p> <p>Note que les Citoyens verront les biens immobiliers perdre jusqu'à 30 %.</p> <p>Note que le hameau « Les Delouches » se situe à environ 600 m des éoliennes les plus proches, que le promoteur prévoit déjà un bridage.</p> <p>Note que les études acoustiques ont été réalisées en hiver, fenêtres fermées.</p> <p>Note que Lorcy se situant à l'Ouest du projet, sous les vents dominants, l'impact sonore et lumineux sera très fort et perturbant.</p> <p>Note que les résultats de l'étude d'impact sur la biodiversité sont minimisés par le promoteur: L'impact sur la vie des Chiroptères - qui sont des espèces rares - dénombrées est dit « assez fort » ; des espèces d'oiseaux très vulnérables et protégées ont été également identifiées sur le site du projet. Le « Bois des Martines » constitue un terrain de nidification, de reproduction et de chasse pour ces oiseaux migrateurs.</p> <p>Note : Quant aux grands oiseaux migrateurs (notamment les grues cendrées), ce ne sera pas moins de cinq à six barrières d'éoliennes (jusqu'à 180 m de haut) à franchir, c'est le bouleversement de tout un écosystème.</p> <p>Note un point sur l'ambiguïté du maire actuel de Lorcy, M. Bauer, précédemment 1er adjoint de Mme Pasquet lors de la mandature précédente, alors totalement opposé au projet. Indique que lors de la création de l'asso avoir été encouragée et aidée par celui-ci.</p> <p>Note qu'au cours de la réunion du Conseil municipal (CM) du 12/02/2021, après délibération, il a été décidé du lancement d'un référendum sur Lorcy : Êtes-vous pour ou contre le projet éolien des Terres Chaudes. Que lors du CM du 26/03/2021 une consultation simple a été décidée en remplacement du référendum, sans délibération, mais suite à un débat entre conseillers.</p> <p>Note que la délibération du 12/02 doit être respectée afin que le CM et son maire ne soient pas pris en défaut.</p> <p>Note qu'à ce jour, ni référendum, ni consultation n'ont été réalisés, après 3 mois.</p> <p>Conclue que le projet est une trop lourde peine infligée aux citoyens pour les 30 prochaines années, avec ses nuisances sonores et visuelles 24H/24H , et la production d'infrasons nocifs pour la santé. Note qu'il est inconcevable que la qualité et le cadre de vie de chacun s'en trouvent bafoués, ainsi que la valeur de leur patrimoine immobilier et historique amoindrie. Le paysage n'étant la propriété de personne, il est inacceptable que des sociétés privées et quelques propriétaires terriens se l'accaparent sous prétexte d'écologie.</p>
17	31/05/2021	Mme Huré Laurence	Oui	<p>Remise d'un courrier pour le compte de M. LOURS Louis. De Lorcy. (Lettre annexée au registre : annexe 16)</p> <p>Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien de l'asso ASTC depuis 2016. • Note la proximité des 7 éoliennes aux portes de Lorcy et Juranville, proximité qui va les défigurer et les gêner. • Diminution de la valeur des habitations en cas de vente. • Nuisances sonores amplifiées par les le positionnement de Lorcy

				<p>sous les vents dominants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Répercussions sur la santé des humains et des animaux par l'impact des infrasons. ● Perturbations de la réception des télévisions, téléphones portables et appareils électriques. ● Pollution des sols qui restera même après le démantèlement des éoliennes. ● Détournement des oiseaux migrateurs, comme constaté dans le parc éolien déjà existant dans le Gâtinais.
	05/2021	M. Patricia Mollereau 4 rue du 21 août Lorcy	Oui	<p>Observations enregistrées directement sur le registre. Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Être contre tous les projets éoliens et en particulier celui-ci. ● Être propriétaire de gîtes ruraux au 2 bis rue du 21 Août, que ses hôtes ne viennent pas pour voir un site remarquable mais apprécie son paysage de plaine coupée de petits bois où s'épanouissent petits gibiers, chevreuils et oiseaux migrateurs au printemps et à l'automne. ● La vue d'éoliennes défigurera le paysage. ● Le caractère non écologique des éoliennes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Néfastes à la santé (Infrasons). ○ Énergie non stockable. ○ Coûts chers aux utilisateurs. ○ Non fonctionnement quand le besoin est le plus important : très froid en hiver, très chaud en été. ○ L'organisation du recyclage dans 20 ans, faute d'argent, et le risque de friches industrielles sur des terres classifiées terres agricoles sur le PLUi. ○ Le devenir du béton laissé au pied des éoliennes, et des pales prévues d'être enfouies car non totalement recyclables. ● Note l'indépendance de la France avec le nucléaire pour des coûts réduits versus l'éolien. ● Note que nos dirigeants ne misent plus sur les compétences agricoles et/ou industrielles mais sur le tourisme et l'écologie. S'interroge sur le retour et l'appréciation des touristes avec des paysages défigurés par les éoliennes et des champs laissés à l'abandon faute d'entretien . ● Renouvelle son opposition, soutient M. Stéphane Bern pour sa tribune contre les éoliennes dans le Figaro Vox du 30 mai 2021.
19	31/05/2021	M. Renault Michel 3 rue de la mairie Lorcy	Oui	<p>Remise d'un courrier. (Lettre annexée au registre : annexe 17) Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les propriétaires de ces terrains ont fait une demande de projet éolien il y a quelques années, refusée par la maire de Lorcy. ● Le projet a été réactivé par la société Volkswind sans en avertir la mairie et les habitants. ● Compare avec les obligations de déclaration de travaux pour un agrandissement de maison. S'interroge s'il y a 2 poids 2 mesures. Estime être devant le fait accompli. ● L'impact du projet s'il se réalise sur la vie des habitants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nuisance sur la santé. ○ Bruit audible jusqu'à 1,5 km, infrasons jusqu'à 5 km. ○ Flashes lumineux jour et nuit. ○ Valeur des maisons et des terrains. ○ Impact sur les ondes hertziennes et sur la faune.

				<ul style="list-style-type: none"> • Interroge sur le montant des provisions, suffisantes ou pas? Si insuffisantes qui palera entre les propriétaires des terrains, la communauté de communes ou la commune de Lorcy? 	
20	31/05/2021	M. Et MME Lecland 5 rue de la Vergne Lorcy	Oui	<p>Remise d'un courrier. (Lettre annexée au registre : annexe 18) Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractère non esthétique des machines : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gâchant le paysage, ◦ Produisant de l'énergie que si le vent est favorable, ◦ Nuisant à la santé par la production d'infrasons et de des champs électromagnétiques, ◦ Représentant un danger pour les oiseaux, ◦ Dévaluant les maisons, ◦ Bétonnant et polluant leur campagne avec les tonnes de béton nécessaire, ◦ Augmentant la taille des chemins d'accès et réduisant les cultures. • Le caractère horrible du balisage lumineux. • Le caractère dérisoire de la somme annoncée pour le démantèlement. • La non création d'emplois permanents. • Nuisance à la santé. • Un héritage qu'ils ne souhaitent pas laisser à leurs enfants. 	
21	31/05/2021	M. Philippe rue Crozier Lorcy	Frey 06 des	Oui	<p>Remise d'un courrier. (Lettre annexée au registre : annexe 19) Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interroge sur le pourquoi des éoliennes, indique que c'est pour faire du bizness, engraisser les sociétés qui les implantent, mais sans considération des riverains. • Mentionne l'existence de controverses partout : <ul style="list-style-type: none"> ◦ « Echauffour » dans l'Orne avec 5 éoliennes et un article du 09 août 2020 dans le « réveil normand » , reporté dans le memo ainsi : « archétype du scandale environnemental, où malgré une implantation dans les normes, le sous-préfet laisse clairement entendre que les éoliennes ont été installées trop près des habitations. Trop tard le mal est fait, nuisances sonores, visuelles et problèmes de santé » . ◦ « Nantes » : Le Tribunal Administratif reconnaît que les installations d'éoliennes peuvent constituer un inconvénient notoire à la valeur d'une habitation et a accordé une révision à la baisse du coefficient à la valeur locative dans le calcul de la taxe foncière. Cette juridiction fera date. ◦ États-Unis : 09 janvier 2020, enterrement de centaines de pales dans la décharge de Casper dans le Wyoming dans des excavations d'une dizaine de mètres de profondeur. 8000 éoliennes devront être démontées tous les ans dans les 4 années à venir. Info Agence Bloomberg. ◦ France : Tribune de Stéphane Bern publiée le dimanche 30 mai dans les colonnes du Figaro. Extraits : « Il est grand temps de dénoncer cette supercherie, l'énergie éolienne n'est en rien écologique et renouvelable. Elle ne fonctionne qu'à 25 % du temps en général et les pales sont en matériaux composites, un mélange de fibre de verre, résine de polyester ou fibre de carbone. Pales non recyclables qui seront enfouies

				<p>lors du démantèlement ou du renouvellement des éoliennes. Tant que nous ne les avez pas sous le nez , vous n' imaginez pas ce que c'est ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Lorcy : « Alors prêts pour un nouveau scandale environnemental ? Non aux éolienne, oui à la fibre (pas celle des éoliennes, celles du WEB) pour rester dans le progrès ».
22	31/05/2021	M. et Mme Micallef 8 rue de la Vergne Lorcy	Oui	<p>Remise d'un courrier. (Lettre annexée au registre : annexe 20) Défavorable au projet, argumenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'émotion des promoteurs sur les atteintes à l'environnement et à la valeur des biens . • Note que les oiseaux dont les grues ou les cigognes sont jugés sans importance, et que les aires de repos en période de migration sont ignorées. • Les consommations électricité sont fortement augmentées de taxes pour financer le développement des aérogénérateurs pour 41 milliards d'euro sur 9 ans. Qu'à ce titre l'obligation a été faite à EDF de racheter au prix fort pendant 15 ans . • Indique que les notaires constatent une baisse des prix de vente des biens immobiliers. • Indique que les éoliennes fonctionnent un tiers du temps. Que l'énergie produite ne se stocke pas, et que l'Allemagne relance les centrales thermiques au charbon quand nécessaire provoquant des émissions de CO2. • Selon les conditions climatique ou la vitesse du vent, le bruit généré s'étend jusqu'à 2 km et peut provoquer des troubles du sommeil. Indique que l'éloignement des machines par rapport au habitations varie en Europe : 1000 m au Danemark, 1500 m en Allemagne et 2000 m en Espagne. • Rapporte un phénomène d'aérosol avec pour effet de pollution par les terres rares de la nacelle non étanche sur les terres environnante, le gibier l'eau , etc. • Rapporte que bien qu'un système de sécurité incendie soit prévu, rien n'indique dans l'étude d'impact ce qui est prévu pour le risque de destruction par le feu des cultures proches. Quid des indemnisations? • Indique que le tableau 6 de l'étude d'impact est rédigé en anglais, contrevenant à la bonne compréhension du dossier. • Interroge que l'on s'appuie sur des incertitudes : PLU du Beaunois n'est pas encore approuvé, alors que dossier s'y réfère « Le projet de la ferme du terres chaudes reste compatible avec la carte communale de Lorcy et le sera également avec le PLU du Beaunois, dès son entrée en vigueur ». • Rapporte le montant des garanties financières en prévision du démantèlement comme non réaliste. Indiquant que les experts s'accordent sur un coût pour les différents postes de 320 000 € HT. Soit a minima de 2 240 000€ pour les 7 éoliennes, loin des 462 000 € prévus pour les 7 machines. • Rapporte un recyclage très partiel dans un tel démantèlement : béton sous forme de granulat dans les chemins. Pales broyées et enfouies. • Rapporte comme inacceptable de faire supporter à la collectivité le coût de la remise en état des terres. • Rapporte l'absence prise en compte de la proximité de l'école de Lorcy.

				<ul style="list-style-type: none"> Rapporte que l'étude paysagère, page 28, ne fait pas apparaître l'implantation de 20 éoliennes sur le secteur de Courtempierre, Treilles, ni le projet de 5 éoliennes sur Fréville Saint Loup, ni les 11 éoliennes de Beaune (CF plan joint page 28). Rapporte un début d'encercllement évident de la commune de Lorcy.
23	31/05/2021	M. Leclech Gilles Les Dellouches	Oui	<p>Passé pour situer l'emplacement des éoliennes par rapport au lieu-dit 'Les Dellouches', où habite sa famille. Enverra un courrier dans la semaine.</p>
24	31/05/2021	Mme Boucher Claudine	Oui	<p>Observations enregistrées directement sur le registre. Défavorable au projet, argumenté par : Indique que désormais arrivant à Lorcy du nord ou du sud, ce seront les éoliennes que l'on verra et non plus l'église et son clocher, antérieur au 13^e et 14^e siècles. Note le village agréable et accueillant pour les Parisiens. Note l'impact du bruit et des infrasons sur l'école et l'Épad. Note que l'Académie de médecine reconnaît les infrasons dangereux dans un rayon de 5 km. Que l'éolienne N° 1 est située au lieu-dit « L'arbre à la grue » y avoir constaté de nombreux vols migratoires de grues cendrées ou cigognes, les mêmes s'y reposant aussi. Jusqu'à y avoir compté jusqu'à 130 volatiles. Note qu'auprès du relais téléphonique près de chez elle, les oiseaux migrants sont perturbés par celui-ci. Le relais téléphonique n'est rien par rapport aux éoliennes.</p>
25	31/05/2021	M. Jacob Philippe	Oui	<p>Remise de 6 courriers . (Annexés au registre : annexe 21 (1 à 6) Défavorables au projet et constitués de lettres identiques, dont l'argumentaire est dans l'observation N° 4 , lettres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Bulot Serge 3 Paucour 45490 Sceaux du Gâtinais . M. Alezier Steeven 6 Paucour 45490 Sceaux du Gâtinais. Mme Olier Brigitte 85, La Rivière 45490 Sceaux du Gâtinais. M. Allart Eric 23 Lieu-dit La Bottière. 45490 Sceaux du Gâtinais. M. et Mme Hadjadj Annick et Bachir, 1 Paucour 45490 Sceaux du Gâtinais. M. Pascal Bertrand 7 Paucour 45490 Sceaux du Gâtinais. <p>Dans la lettre de Mme Olier, une mention manuscrite renforce et reprend les principaux arguments exposés.</p>
26	31/05/2021	M. Vanlul Bruno 78 route de Fays	Oui	<p>Remise d'un courrier cosigné avec ses voisins. (Annexé au registre : annexe 22) Défavorables au projet, signatures de :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. et Me Vanlui Bruno Route de Fays. M. Bertrand Yvon 73 rue de Fays. Mme Asselineau Nicole 49 Rue du Lavoir. M Pretre Micheline 85 route de Fays. Mr Benoit Martial 85 route de Fays ; <p>Argumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Expriment leurs craintes et doutes sur le projet : <ul style="list-style-type: none"> Défiguration du paysage par de gigantesques machines. Interrogent sur : à qui profiteront les investissements, sous couvert d'énergie renouvelable, aux habitants de Lorcy, aux habitants proches du site ? Interrogent : pourquoi ce courant vert est-il distribué en région parisienne et non pas directement sur les communes avoisinantes ?

				<ul style="list-style-type: none"> ○ Interrogent sur la faiblesse des indemnisations versées à la commune par rapport aux gains, demandent plus de clarté. ○ Notent que - malgré la multiplication des éoliennes - la facture d'électricité a augmenté en 10 ans de 50 % . ○ Demandent ce que pense l'architecte des « Bâtiments de France », d'ordinaire si tatillon. ○ Avoir la perspective de gigantesques éoliennes autour de l'église ne donne pas envie de venir habiter dans la région. ○ Habitants à 600 m, n'ont pas envie de voir ces imposants ventilateurs abîmer pour toujours leur lieu de vie. ○ Rapportent que l'énergie renouvelable c'est bien, mais pas à n'importe quel prix.
27	31/05/2021	M. Kulak Hervé	Oui	<p>Représentant de la CUMA de Fays. Remise du document relatif aux réseaux d'irrigation enterrés et mentionnant les différents questionnements des membres de la Cuma. Remise de documents. (Annexés au registre : annexe 23) M. Kulak présente la CUMA, existante depuis 1968. Indique l'existence d'un courrier de la CUMA du 20 mars 2018, demandant à ce que le Conseil d'Administration de la CUMA rencontre la Volkswind pour échanger sur les modalités pratiques et les conséquences pour leur activité d'irrigation en proposant une date de rdv au 27/04/2018 14H00. Dans sa réponse du 29/03/2018, M. R. Polin -Directeur Adjoint Volkswind , indique que dans l'état d'avancement actuel du projet éolien, il lui semble prématuré de discuter des modalités d'insertion des réseaux du projet dans le périmètre du réseau d'irrigation de la CUMA. Indiquant : bien que le projet soit autorisé, il reste encore plusieurs étapes à franchir avant de se réunir pour discuter précisément de modalités opérationnelles. Indique l'utilité de disposer de tous les éléments pratiques concernant les réseaux de la CUMA. Demande de transmettre les plans des réseaux et leurs caractéristiques. Remet les 2 pages du mémoire de réponse à l'enquête publique (pages 41 et 42), traitant ce sujet.</p>
28	05/06/2021	M. Gaucher Christian 490 Rue du Fournil, Lorcy	Oui	<p>Se dit partie prenante. Favorable au projet. Remise de 2 lettres Annexe 24A et Annexe 24B. Annexe 24A ; Lettre de M. Gaucher Christian . Indique que les éoliennes vont s'insérer au paysage de plaine ouverte à tous les horizons, que les 7 seront intégrées dans plusieurs parcs existants, permettant un regroupement dans un secteur réputé favorable par le Schéma Régional Eolien, qu'en 2017 lorsque le projet de Lorcy fut autorisé, il n'y avait pas autant de projets en gestation, et qu'ainsi celui de Lorcy bénéficie de l'antériorité à tout cela. Rappelle que le complément d'enquête est demandé par les autorités judiciaires suite au recours de l'association de sauvegarde du territoire du Gâtinais faisant suite à un vice de procédure. Que dire qu'il y a 78 éoliennes à terme avec Lorcy créant une saturation visuelle est un fait, non pas dû au projet de Lorcy, mais aux projets futurs et arrivés après celui de Lorcy. Concernant les nuisances sonores ; indique que ce sont des éoliennes de nouvelle génération, avec des pales suffisamment écartées des mâts pour diminuer fortement le phénomène de cisaillement de l'air, diminuant ainsi le bruit et les infrasons.</p>

				<p>Concernant la nacelle : des efforts de capitonnage ont été faits. Déclare s'être rendu sur le parc de Massay 1 et Massay 2 à côté de Vierzon, y avoir constaté une réduction significative du bruit entre les anciennes et les nouvelles au pied comme à 500 mètres. Concernant la dévaluation du patrimoine, peut l'entendre mais considère que, si la Commune avec les indemnités et taxes reçues sait se rendre attractive et se redynamiser pour attirer de nouvelles familles, celle-ci n'aura pas lieu. Note que les éoliennes de Lorcy ne seront pas les plus hautes du secteur, que l'une proche l'église de Juranville a été abaissée de 1 m pour tenir compte de l'impact sur le patrimoine ; que le paysage ne sera ni plus ni moins défiguré, car il y a déjà 23 éoliennes en Seine-et-Marne. Note que la biodiversité sera prise en compte, car les travaux seront effectués au cours de périodes bien précises pour la respecter, que la faune et la flore redeviendront normales quand tout sera en place. Note comme un des principaux slogans des anti-éoliens 'pas de vent , pas de courant'. Considère que l'avenir peut se trouver dans les moteurs et piles à hydrogène, que fabriquer de l'hydrogène requiert énormément d'électricité, que c'est un non-sens de le faire à partir d'électricité nucléaire. Considère que créer de l'hydrogène grâce au vent des éoliennes permet de stocker de l'énergie. Note que l'association locale contre le projet s'inscrit dans le mouvement NIMBY (not in my backyard), mouvement créé aux États-Unis, le résumant en français, on en veut bien, mais pas près de chez moi, apportant comme preuve que le projet de Bordeaux en Gâtinais à 3 km à vol d'oiseau de Lorcy n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres de l'association, concluant que l'association ne représente que leurs intérêts. Annexe 24B : Lettre de Mme Christel Gaucher. Favorable au Projet. Dit habiter depuis 30 ans dans le petit hameau de Fays, ne voit pas en quoi le paysage va être altéré. Note avoir vu 2 photomontages exposés depuis plusieurs semaines au bord de la route dans le village, déclare que certaines personnes leur ont dit qu'il n'y avait rien de choquant, et que les photos étaient plutôt jolies. Pense que la jeune génération trouve normal de voir des éoliennes là où il y a du vent. Mentionne sa fille de 17 ans, qui va au lycée et qui interrogée sur le sujet répond : « On est habitué et il faut bien produire de l'électricité. Indique que la plaine de Fays est très souvent balayée par le vent, qu'elle y travaille en tant qu'agricultrice, voit que les chevreuils sont très bien habitués aux tracteurs et pourquoi pas aux éoliennes.</p>
29	05/06/2021	Association Sauvegarde du Patrimoine et Qualité de Vie du Beaunois, Château de Rochefort 2 rue Rochefort, 45340 Barville en Gâtinais	Non	<p>Remise entre 2 entretiens d'une lettre de 2 pages. Annexe 25 Défavorable au projet. Déclare que le projet est une aberration car sur 5 à 7 km, il pourra être constaté pas moins de 50 à 60 machines toujours plus hautes (180 à 190 m). Note que c'est une prolifération ravageuse, qui doit interpeller les élus, même si la hauteur a été revue à la baisse. Note la covisibilité insupportable. Note un mouvement de camions important pendant la période de constructions et de raccordement, notamment le raccordement avec le poste source de Beaune-la-Rolande à 7 km. Interroge sur l'impact sur les routes, sur la détérioration de la voirie, sur la capacité du poste source pour recevoir l'énergie produite. Note que l'on ne tient pas compte du problème des infrasons, aux basses fréquences aux champs magnétiques, alors qu'il n'existe pas de réglementation précise et que les promoteurs considèrent les risques</p>

				<p>inexistants. Interroge sur le bruit cumulé avec le bruit des autres sites existants ou à venir ; note ce bruit comme insupportable pour les habitants. Note l'impact des lumières rouges et clignotantes la nuit sur la vie nocturne des habitants et de la faune comme une pollution. Demande que le démantèlement des infrastructures soit satisfaisant, alors que plusieurs milliers de tonnes de béton resteront dans les sous-sol, ainsi que les câbles électriques enterrés en tous sens ; aussi que le recyclage des mâts et des pales sera inexistant. Note que ce seront les prochaines générations qui devront s'acquitter de ces énormes problèmes environnementaux . Constate que la facture d'électricité des petits consommateurs augmente pour subventionner l'éolien ; considère cela comme une aberration. Propose des solutions autres comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures, s'interroge sur la consommation électrique inutile pouvant être réduite. Demande de mettre un terme à la folie de l'éolien, comme le font les autres pays européens. Note l'énergie éolienne comme intermittente, et sans effet dans la lutte contre le réchauffement climatique. Note que sous le prétexte de favoriser l'énergie verte, on bousille tout l'écosystème. Que l'on nous met de la poudre aux yeux en faisant du greenwashing. Conclue par : Aspect visuel avec des éoliennes beaucoup trop hautes pour le relief de plaine et de bois du Gâtinais.... <i>Avez-vous pensé à nos enfants, petits-enfants ??? En France, l'écologie est virtuelle. Elle ne vaut que pour des plans énergétiques élaborés à des fins économiques.</i></p>
30	05/06/2021	Mme Odile Vachon. Mm Boulay Farid. 37 Impasse Saint Phal 45490 Lorcy.	Oui	<p>Défavorable au projet, argumenté par : Trop près des habitations, dévaluations des biens immobiliers. Bruit, nuisances sonores. Garanties financières en vue du démontage dans 20 ans. Perturbations réception télévision.</p>
31	05/06/2021	Mme Odile Berleme Mme Jeziorny Alexandra. Mme Migliorelli Erica	Oui	<p>Défavorable au projet . Venues exprimer leur désaccord total. Remise de 3 lettres Annexes 25A, 25B, 25C. Annexe 25 A : Opposée au projet, en raison : Considère les parc éoliens comme une aberration écologique à l'échelle industrielle. Note comme néfastes les parcs inactifs non démantelés ; la difficulté ou l'impossibilité du recyclage. Rapporte que les préconisations de l'OMS : distance minimale = hauteur x 10, et que le principe de précaution n'est pas appliqué en France. Note que les éoliennes sont angoissantes par effet stroboscopique, par le bruit permanent, les flashes lumineux empêchant de profiter du ciel lumineux. Ne trouve pas sa place à l'écologie industrielle à la campagne. Recommande l'équipement individuel ou en entreprise de panneaux photovoltaïques Annexe 25 B : Opposée au projet, en raison : Des tonnes de béton nécessaire et qui restent après démantèlement. Du recyclage des pales qui ne peut se faire. De l'absence de constance du vent. Nécessitant la mise en route de</p>

				<p>centrales thermiques dégageant du CO2. De l'impact sur la faune et sur les oiseaux. De l'impact sur la santé des gens, infrasons , effet stroboscopique. De l'impact financier, en raison d'une fabrication de l'autre côté de la Terre, l'absence de capitaux français des subventions et des taxes allouées. L'impact sur l'aspect visuel, le massacre du paysage. Annexe 25B. Opposée au projet, en raison : Trop près des habitations. La durée d'implantation 20 – 30 ans, et après. L'incertitude sur l'organisation du démantèlement. La génération de graves nuisances, dont le bruit, les clignotants rouges la nuit, une lumière artificielle de plus, privant de l'observation des étoiles. De l'impact potentiel sur la santé, anxiété , insomnie, maux de tête, acouphènes, l'absence du principe de précaution. De la dépréciation de la valeur des biens immobiliers. S'interroge sur la non prise en compte de l'avis des habitants. N'est pas contre l'éolien, mais note d'autres solutions comme l'hydrogène, le solaire.</p>
32	05/06/2021	Mme Huré Laurence trésorière ASTG.	Oui	<p>Remise d'un courrier complémentaire. Annexe 26, une lettre, 6 documents. Cette lettre de 3 pages vient en complément du courrier remis le 31 mai et porte sur la chronologie, les événements et les observations émises sur l'organisation de la consultation des habitants de Lorcy, organisée par la maire de Lorcy . Il convient de se référer directement à ce courrier et aux documents associés en annexe 26 pour le contenu.</p>
33	05/06/2021	Mme Pasquier Ingrid M.Pasquier Hervé. M. Pasquier Ingrid. 1 Lesrués Lorcy	Oui	<p>Remise de 2 courriers. Annexe 27 A et 27 B Annexe 27A : M. Pasquier Hervé Défavorable au projet. Note son attachement historique à la Commune. Note le projet être à l'opposé du respect de la nature. Le qualifie de massacre. Note le caractère non écologique du versement de béton, ferraille dans la terre nourricière, le caractère non recyclable des mâts et des pales. Interroge sur le fait que les exploitants éoliens n'achètent pas les terrains, mais plutôt versent des indemnités aux propriétaires des terrains par millier d'euros. Demande d'exiger le business plan du démantèlement des éoliennes et connaître le devenir des déchets. Note comme une incohérence totale l'argument que l'éolien est une énergie verte, que le risque majeur est le réchauffement climatique, pour lequel une comparaison est établie avec le nucléaire. Retracer un historique sur les rôles précédents de M. Gaucher, alors président de l'association foncière de Lorcy, sur l'historique du remembrement effectué en parallèle de la construction de l'A19 dans lequel Lorcy impactant les terrains actuels de M. Gaucher. Retracer l'historique de la mandature précédente du Conseil Municipal de Lorcy, du changement de perspective arrivé avec la mandature actuelle. L'historique des 3 derniers mois amenant à la consultation du public, à l'initiative de M. Le maire de Lorcy. Porte une appréciation négative sur cette organisation. Reprend la quasi-totalité ds arguments en opposition à l'éolien – distance,</p>

				<p>hauteur, encerclement, bruit , infrasons, co-visibilité, harmonie paysagère-Montage financier, profitabilité. Note l'absence de loi portant la distance des éoliennes aux habitations la relativisant ou l'augmentant par rapport à la hauteur des éoliennes. Note la qualité des études paysagères, en contestant les angles de prise de vues. Note l'impact négatif sur le tourisme, le nombre important des contraintes qu'impose un PLUi sur l'organisation de l'habitat sans relation avec le peu de contrainte imposé aux champs éoliens. Apporte des éléments de comparaison et d'information relatifs aux bruits en référence à un parc nantais. Indique un prix de rachat du KW/heure de 6 fois le prix du marché, ce non-sens économique, alors que le citoyen paie la CSPE. Favorisant artificiellement la filière. Annexe 27B : Mme Pasquet Ingrid. Ancien maire de Lorcy. Défavorable au Projet. Retrace l'historique depuis 2012 des rôles précédents de M. Gaucher, alors président de l'association foncière de Lorcy, sur l'historique du remembrement effectué en parallèle de la construction de l'A19 dans lequel pour Lorcy les terrains actuels de M.Gaucher. Ont été largement remembrés et rassemblés. Retrace l'historique de la mandature précédente du Conseil Municipal de Lorcy, du changement de perceptif arrivé avec la mandature actuelle. Reprend les arguments majeurs en opposition à l'éolien – dénaturalisation du village, bétonnage, dévaluations des biens immobiliers, méthodologies de recyclage, insuffisance du budget provisionné, présence d'infrasons, impact sur la faune. Indique que lors de l'enquête précédente en 2017 toutes les communes concernées dans un rayon de 10 km ont voté contre, la Com-Com du Pithiverais-Gâtinais et le Commissaire-Enquêteur aussi. Rapporte le comportement de la société Volkswind comme une arrivée en terrain conquis à la hussarde. Le caractère tendu des rencontres à l'époque. Se dit surprise de l'attitude du maire actuel, alors 1° adjoint lors de sa mandature, du changement de position à son arrivée à la mairie et enfin relate l'historique des 3 derniers mois amenant à la consultation du public à l'initiative de M. Le Marie de Lorcy. Porte une appréciation négative sur cette organisation, le choix retenu - referendum puis consultation - et sa légitimité.</p>
34	05/06/2021	Anonyme	Oui	Défavorable au projet. Signature illisible.
35	05/06/2021	Mme Digard Brigitte	Oui	<p>Remise de 1 courrier. Annexe 28 Défavorable au projet. En raison : Visibilité quotidienne de grands poteaux. De clignotants la nuit. Destructions d'espèces d'oiseaux. Nuisance à la santé humaine. S'interroge sur l'organisation de la maintenance au fil du temps. La quantité astronomique de béton et autres matériaux nécessaires. La superficie au sol impactée autour des éoliennes. La baisse automatique des prix des biens lors des ventes.</p>
36	05/06/2021	M. Hornez Jean Paul . Ancien Amie de Corbeilles.	Oui	<p>Remise de 1 courrier. Annexe 29 Ancien maire de Corbeilles. Rappelle le contexte économique de Corbeilles : 3262 ha, 1560 habitants. Activités saisonnières betteravières et céréalières.</p>

				<p>Présence de la SNCF, le complexe industriel agroalimentaire (Sucrerie du groupe Cristal Union), la Caproga (coop agri). L'A19 enveloppant la commune sur 10 km, avec une perte foncière de 150 ha lors de sa création dans les années 2010. La présence de marais au nord. L'attractivité de la commune, avec un artisanat et un commerce dynamiques. Identification de Corbeilles comme Pôle relais dans le SCOT avec une ZAC.</p> <p>Note que Corbeilles a été sollicité depuis plusieurs années pour développer l'éolien, qu'en 2016 le Conseil Municipal a émis un avis défavorable et a soutenu la commune de Lorcy contre le projet de Lorcy. Que le 16/02/2017 le Conseil Municipal a émis un avis défavorable, aussi à l'unanimité.</p> <p>Rappelle le contexte géographique du projet de Lorcy, dont la hauteur des éoliennes sur un plateau agricole ouvert, à perception ressentie, l'impact sur le patrimoine, la disparition en tant que points de mire des clochers.</p> <p>Demande le rapprochement des avis de la CDPENAF, des concepteurs du PLUi en cours de révision.</p> <p>Interroge sur l'aspect économique, nature des profits, des charges dont le démantèlement après usage. Sur la réglementation relative aux distances, qui doit évoluer, comme en Irlande (1209 m des habitations).</p> <p>Note l'arrivée de champs éoliens de plus de 200 mètres sur Gondeville, Courtempierre, et Treilles, et le sacrifice prévisible des villages ruraux du Gâtinais.</p> <p>Renouvelle son opposition à ce projet irrespectueux des habitants de Lorcy, Juranville et de Corbeilles, en rappelant des propos également opposés d'élus départementaux et régionaux.</p>
37	05/06/2021	Cuma de Fays N° 45-252 maire die Lorcy	Oui	<p>Remise de 1 courrier. Annexe 30.</p> <p>Président de la CUMA de Fays.</p> <p>Rapporte que la CUMA de Fays n'apparaît en aucun moment dans le dossier alors qu'elle est directement concernée.</p> <p>Note que les canalisations d'irrigation enterrées à environ 80 cm , sont implantées dans les parcelles cadastrales concernées comme le réseau de fibre optique et de câbles électriques. Que le réseau est utilisé du 1er avril au 30 septembre, qu'à partir de cette année il sera utilisé par la sucrerie de Corbeilles durant la campagne betteravière à partir de fin septembre pour des transferts d'eau vers ses bassins.</p> <p>Interroge sur la méthodologie de croisement de leurs canalisations sous pression à 10 bars, par ce réseau à 5 endroits. Des risques de coupures et de fragilisations par la multiplication des raccords et des manchons, quelles sont les garanties, responsabilité de la Société Wolkswind ?</p> <p>Informe que chaque année, il est procédé à la réparation de 4 à 5 fuites, que les risques sont accrus à proximité de la fibre optique, rendant la réparation problématique, avec des risques de submersion. Interroge sur la prise en charge des coûts de réparation, de la responsabilités des dégâts et des indemnités pour perte de journée d'exploitation.</p> <p>Précise que le réseau est entièrement « bouclé », qu'un arrêt prive d'irrigation 12 agriculteurs sur un total de 430 ha.</p>
38	05/06/2021	M. Mollereau Vincent Mlle Bazin Marie. 2 rue du 21 Août Lorcy	Oui.	<p>Défavorable au projet.</p> <p>En raison,</p> <p>Que le projet concerne toutes les communes environnantes, tous les habitants, et ne doit pas être monté seulement au profit d'un ou 2 habitants du village.</p> <p>Que le village va perdre de son charme, de sa tranquillité.</p> <p>Que des maisons vont perdre de leur valeur immobilière.</p> <p>De l'apparition de pollution visuelle et sonore.</p> <p>Que la faune et la flore seront lourdement impactées par les infrasons, la hauteur et les fondations des éoliennes.</p>

				<p>Ne pas penser que les éoliennes sont l'avenir là où le vent n'est pas dominant.</p> <p>Que bilan carbone est à revoir, lors de l'implantation, transport, route, socle fabrication de l'ensemble.</p> <p>Que les éoliennes sont arrêtées presque la moitié du temps, avec une durée de vie courte.</p> <p>De l'importance des coûts de démantèlement, et de l'impossibilité de recyclage de nombreuses pièces.</p>
39	05/06/2021	M. Buuter Frank, mme Marcelle Conchette 3& rue du 21 Aout Juranville .	Oui	<p>Remise de 1 courrier . Annexe 31.</p> <p>Défavorable au projet.</p> <p>En raison ,</p> <p>Que l'implantation de 7 éoliennes sur Lorcy jusqu'à Juranville est une aberration.</p> <p>De la proximité des habitations.</p> <p>Des nuisances sur la santé physique et morale des personnes à proximité.</p> <p>Des témoignages de personnes vivant à proximité de telles installations, maux de têtes, nausées, acouphènes, états anxio-dépressifs qui ne sont pas pris en compte par les sociétés en charge de l'implantation.</p> <p>Que l'État est prêt à faire n'importe quoi dans sa course à l'énergie verte, en laissant des entreprises privées gérer le parc éolien.</p> <p>Craint dans le futur un scandale sanitaire et des dépôts de plainte.</p> <p>Rappelle qu'une construction aussi proche aura des impacts par le bruit et les infrasons sur la santé humaine et les élevages.</p> <p>Note que la législation actuelle n'est pas suffisamment protectrice vis-à-vis des riverains.</p> <p>Note être pour l'éolien mais pas dans ces conditions.</p>
40	05/06/2021	Mme Corrignan Martine	Oui	<p>Défavorable au projet.</p> <p>Vient en solidarité avec les habitants de Lorcy.</p>
41	05/06/2021	M. et Mme Dessoly	Oui	<p>Défavorable au projet.</p> <p>En raison de :</p> <p>L'orchestration par cette société et plus globalement par toutes les sociétés dont l'objectif unique consiste à une optimisation fiscale.</p> <p>Mais pour une énergie alternative basée sur l'éolien car indique être au début de cette technologie, il faut la développer.</p>
42	05/06/2021	Anonyme	Oui	<p>Défavorable au projet.</p> <p>En raison de :</p> <p>Pas de vision écologique à long terme.</p> <p>Pas de bénéfice pour les habitants et les entreprise locales.</p> <p>Pas de gestion d'obsolescence.</p> <p>Pas de gestion du recyclage des pales.</p> <p>Pas de source alternative en cas de non fonctionnement du solaire.</p> <p>Pas de gestion du stockage de l'énergie = pas d'optimisation énergétique mais beaucoup d'optimisation fiscale.</p>
43	05/06/2021	M. C Bauer maire de Lorcy	Oui	<p>Note la chronologie des consultations et des événements ayant abouti en parallèle de l'enquête publique à la consultation des habitants de Lorcy sur le projet du parc éolien des terres chaudes, consultation organisée par la Marie de Lorcy.</p> <p>Il est nécessaire de se référer directement au registre pour le détail de la méthodologie, de la chronologie, de l'organisation et des résultats obtenus ainsi qu'aux annexes 32A , 32B, 32 C.</p> <p>Report du résultat tel qu'établi par M. le maire, le 05/06/2021 à 10H30 :</p> <p>Bulletins distribués : 266.</p> <p>Bulletins retournés : 91 (34,2 % par rapport aux bulletins</p>

				<p>distribués).</p> <p>Avis recueillis – Nature des avis.</p> <p>204 avis recueillis . Soit par rapport à la liste électorale de Lorcy de 386 habitants, 204/386 : 52,8 % des inscrits se sont exprimés.</p> <p>Nature des avis par rapport aux avis exprimés :</p> <p>Avis favorables = 43 (21 %).</p> <p>Avis défavorables = 157 (77%).</p> <p>Sans opinion = 4 (2%).</p>
44	06/05/2021	M. Bauer maire, M. Dariot Adjoint	Non	Relevé de la boîte aux lettres, le 06/06/2021 constatant l'absence de nouveaux courriers depuis le relevé du samedi 05/06/2021 à la fin de la permanence du samedi, voir annexe 33.

c - Observations déposées en mairie ou en boîte à lettre de la mairie de Lorcy .

N°	Date	Personne	Objet
P1 1	22/05/202	Mme Desesquelles C. 45270 Mézieres en gâtinais.	Favorable au projet. Argumentaire : Trouve que les fils et poteaux ne sont pas si jolis que ça dans le paysage donc que les éoliennes ne vont pas autant le dénaturer. Que le projet de Lorcy s'intégrera bien dans l'ensemble des éoliennes déjà existantes.
P2 1	22/05/202	M Pinsard C. 8 Rue de Bel air. 45490 Corbeilles.	Favorable au projet. Argumentaire : Se trouve à plus d'un km des premiers aérogénérateurs et ne pense pas être impacté par le bruit de ceux-ci, après s'être rendu à Sceau du Gâtinais pour s'en rendre compte.
P3 1	22/05/202	M. Rousseau R. 17 rue du 21 Août 45340 Juranville.	Favorable au projet. Argumentaire : Rapporte que l'emplacement choisi dans le paysage semble donner une harmonie dans le paysage, que les éoliennes ne semblent pas disgracieuses en indiquant s'y promener souvent pour regarder les récoltes. Rapporte que produire de l'électricité dans le secteur permet de diminuer les pertes liées au transport.
P4 1	22/05/202	M. Tardif F. 22 Rue Saint Vincent 45490 Lorcy.	Favorable au projet. Argumentaire Habite Lorcy, n'est pas dérangé par le projet, se déplaçant pour son travail, voit des parcs d'éoliennes. Trouve qu'un parc dans la plaine de Fays y trouvera très bien sa place. Concernant le paysage, rapporte que rien ne sera gâché car celle près de l'église de Juranville est moins haute.
P5 1	23/05/202	M. Kreuter Y. 427 Rue du Fournil 45490 Lorcy.	Favorable au projet. Argumentaire : Propriétaire d'une ancienne ferme dans le petit hameau de Fays, à 700 m du site. Ne pense pas que son bien sera dévalué car la commune va percevoir des taxes et autres ressources financières assez importantes. Indique être sûr que la nouvelle Municipalité saura en faire bon usage pour améliorer la Commune (ouvrir un bar restaurant par exemple, faire des rénovations).
P6 1	23/05/202	Mme Kreuter C. 427 Rue du Fournil 45490 Lorcy.	Favorable au projet. Argumentaire : Habite dans le petit hameau de Fays, à 700 m du site et se sent concernée. Rapporte que la commune va bénéficier de nouvelles ressources financières et

			<p>va pouvoir réaliser certains projets grâce à ces ressources. Pense que c'est notre devoir de citoyens de penser aux générations futures, en leur laissant une planète la plus propre possible et respectueuse de l'environnement.</p>
P7	23/05/2021	Mme Gaucher G. 563 Rue du Fournil 45490 Lorcy.	<p>Favorable au projet. Argumentaire : Les études permettent de mettre en évidence la faisabilité. Les éoliennes sont de plus en plus contestées, mais la France a accumulé du retard versus les autres pays européens. Pense qu'il n'y aura pas d'impact sur la biodiversité. Sur les parcs existants, le gibier et les oiseaux sont toujours présents. Peut voir de sa maison les éoliennes de Sceau du Gâtinais, trouve que le paysage est resté le même.</p>
P8	24/05/2021	M. Jaire R. 30 rue de la pierre Longue 77760 Boulancourt.	<p>Favorable au projet. Argumentaire : Vient souvent au petit village de Lorcy, trouve le vent très présent. Lui paraît une bonne idée car le paysage ne sera pas dénaturé : une plaine restera toujours une plaine. Rapporte être allé se promener à proximité du parc, et trouve que le bruit n'est pas si terrible que l'on veut le faire croire, pense aussi que de gros progrès ont été faits dans ce sens pour le bien-être des riverains.</p>
P9	25/05/2021	Mme Jaire J 30 rue de la pierre Longue 77760 Boulancourt.	<p>Favorable au projet. Argumentaire : Habitant à 28 km du projet, pense que son avis sera moins important. Indique bien connaître le village de Lorcy avec un paysage ressemblant beaucoup aux grandes plaines de Beauce derrière Pithiviers où de nombreuses éoliennes tournent depuis plusieurs années. Ne trouve pas que le paysage sera enlaidi. Rapporte que le patrimoine de la région n'est pas très important à part les églises. Estime que les pylônes électriques dans la plaine ne gênent plus personne, car la population y est habituée. Estime qu'il est temps de penser à notre planète et aux générations futures. Estime que le projet a pris en compte l'environnement et la biodiversité du site.</p>
P10	25/05/2021	M Boucher A. 75 impasse de Saint Phal 45490 Lorcy	<p>Favorable au projet. Argumentaire : Indique se promener souvent dans la plaine jouxtant sa maison, que l'implémentation des éoliennes ne l'empêchera pas de continuer, que les chevreuils seront peut-être perturbés au début mais s'habitueront .</p>
P11	25/05/2021	M Boucher H 75 impasse de Saint Phal 45490 Lorcy	<p>Favorable au projet. Argumentaire : Habite à côté du projet éolien, indique ne pas s'offusquer de l'emplacement des aérogénérateurs, connaissant des personnes en Beauce vivant auprès d'éoliennes et qui s'y sont bien habituées. Note qu'une éolienne est plus courte pour diminuer l'effet de surplomb qui pourrait apparaître concernant l'église de Juranville. .</p>
P12	25/05/2021	M. et Mme Gaucher F et D 6Rue des courtils 44490 Lorcy	<p>Favorable au projet. Argumentaire : Indiquent se manifester et donner leur avis après avoir été sollicités par l'asso ASTG . Ne trouvent pas que les éoliennes impactent leur cadre de vie et être plutôt à dire qu'elles apportent un aspect joli au paysage. Indiquent que les ressources financières apportées par l'IFER ne sont pas négligeables, apportant une réelle plus-value à l'échelle locale, en permettant de développer les infrastructures et services locaux qui font la valeur immobilière</p>

			<p>des logements.</p> <p>Constatant que d'en d'autres villes déjà pourvues d'éoliennes, les habitations n'ont pas dévalué, que les nuisances sonores et visuelles font parties du paysage. Que nous devons penser au futur, en sachant que nos centrales ne suffiront plus, de ce fait les éoliennes sont notre solution d'avenir pour venir en support à nos centrales, en semblant être une bonne solution.</p> <p>Que nous devons participer à l'effort collectif pour participer aux objectifs du PPE (Programmation Pluriannuelle de l'énergie) fixés par l'État.</p> <p>Que les éoliennes augmentent la part de production d'énergie renouvelable, en diversifiant les ressources. Tout en étant une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchet toxique ou radioactif.</p> <p>Considère que l'énergie éolienne participe à la lutte contre le réchauffement climatique et ainsi au maintien à long terme de la biodiversité des milieux naturels.</p>
P13	25/05/2021	Mme Delaporte Sophie 732 Le Fournil 45490 Lorcy.	<p>Favorable au projet.</p> <p>Argumentaire : Habite à 1 km du futur parc, note que l'énergie éolienne est renouvelable. Les objectifs fixés par l'Europe montrent que la France est en retard par rapport à ses voisins. Le parc contribuera à réduire l'écart.</p>
P14	25/05/2021	Mme Huyghebaert C. Paumeton 45270 Chapelon .	<p>Favorable au projet.</p> <p>Argumentaire : Vient souvent sur Lorcy. Note que certaines personnes font beaucoup de bruit, (plus que les éoliennes). N'attend qu'une chose : que les éoliennes tournent pour faire sécher son linge en dessous. Rapporte que les photomontages des anti éoliens exagèrent les proportionnalités. Tout ceci est surjoué.</p>
P15	25/05/2021	Mm. Noiselet S. 20 Rue de Beaune. 45490 Corbeilles En Gâtinais.	<p>Favorable au projet.</p> <p>Argumentaire : Nécessité de diversifier l'approvisionnement en électricité, les éoliennes de Lorcy vont contribuer a cet effort. La Société 'Volkswind » met en œuvre des mesures pour protéger la faune et la flore, les moments de constructions respectent notamment ça.</p>
P16	26/05/2021	M. Noiselet G. 20 Rue de Beaune. 45490 Corbeilles En Gâtinais.	<p>Favorable au projet.</p> <p>Argumentaire : L'énergie éolienne est une des alternatives incontournables face à la production d'origine nucléaire. L'impact sur le paysage est réel mais acceptable, les éoliennes de Lorcy sont les bienvenues.</p>
P17	27/05/2021	M. Noiselet C. 20 Rue de Beaune. 45490 Corbeilles En Gâtinais.	<p>Favorable au projet.</p> <p>Argumentaire : Venant souvent à Fays de Lorcy, ne sera pas dérangé par la présence d'éoliennes, plantées comme des marguerites dans le sol sur 3 rangées. Elles permettront de se repérer au loin, quand on sera sur l'A19, nous saurons que la sortie est proche.</p>
P18	26/05/2021	M Canela M. 4 rue du Bourg Neuf, Bréau 45490 Corbeilles En Gâtinais.	<p>Défavorable au projet</p> <p>Note que la production d'énergie par le nucléaire n'émet pratiquement pas de CO2.</p> <p>En raison de : Note qu'on ne peut diminuer la production de CO2 dans une filière qui n'en produit pas (l'éolien). Rapporte que de nombreuses voix s'élevant contre l'incohérence de l'éolien. Que le faible rendement de l'éolien nécessite la compensation par des technologies polluantes.</p>

			<p>Note le choix de l'Allemagne de compenser par des centrales thermiques au charbon. Avec un coût final de 300€ en Allemagne pour 200€ en France.</p> <p>Note l'utilisation de terres rares dans les éoliennes, la non maîtrise du démantèlement, l'impact sur le bruit et la faune.</p> <p>Que les montages apportent une opportunité financière colossale, par l'assurance du rachat et la priorité accordée à la production éolienne. Regrette que les populations rurales aient à supporter tous les dégâts collatéraux.</p> <p>Engage les élus à bien réfléchir aux conséquences de leur choix attirés par la carotte financière.</p>
P19	28/05/2021	M. Graftieux J. 8 bis Rue du château 45490 Lorcy .	<p>Défavorable au projet .</p> <p>Lettre identique à celle de l'observation N° 4 .</p> <p>Se reporter à l'argumentaire dans l'observation citée ci-dessus.</p> <p>Lettre identique à celle de l'observation N° 4 .</p> <p>Se reporter à l'argumentaire dans l'observation citée ci-dessus.</p>
P20	28/05/2021	M. Gaucher J.P. 14 rue de Beaune 45490 Lorcy.	<p>Favorable au projet.</p> <p>Argumentaire :</p> <p>Avoir constaté que les éoliennes de Sceaux du Gâtinais n'ont rien changé pour les animaux (gibier et oiseaux), pense qu'il en sera de même pour Lorcy.</p> <p>Rapporte qu'il est nécessaire de moins polluer la planète, pour protéger les générations futures.</p>
P21	22/05/2021	M. et Mme PIRES M et M . 4 lieu-dit Paucour Sceaux du Gâtinais.	<p>Défavorable au projet.</p> <p>Lettre identique à celle de l'observation N° 4 .</p> <p>Se reporter à l'argumentaire dans l'observation citée ci-dessus.</p>
P22	26/05/2021	M. Bernard Bauduin 534 rue du fournil, Lorcy	<p>Favorable au projet.</p> <p>Habite à 1 km à Fays de Lorcy. Ne lui pose pas de problème que les éoliennes soient dans la plaine de Fays, note la modification du paysage tout à fait acceptable, car il voit déjà celles de Sceaux en Gâtinais.</p>
P23	26/05/2021	M. Bernard Denis 534 rue du fournil, Lorcy	<p>Favorable au projet.</p> <p>Indique que l'implantation des éoliennes ne va pas tellement changer sa vie puisqu'il va en avoir d'autres sur le secteur, que celles de Lorcy se confondent avec le paysage, qu'il s'y habituera.</p>
P24	28/05/2021	Mme. Sylvie Payen 207 rue de la Sylvinerie, Lorcy.	<p>Favorable au projet.</p> <p>Indique que les éoliennes sont une énergie renouvelable propre, sans carburant, sans gaz à effet de serre, sans déchets toxiques ou radioactifs, sans dégradation de la qualité de l'air. Que celles de Lorcy participent à la biodiversité des milieux naturels.</p>
P25	29/05/2021	Mme. Blache Dorothee 427 rue du fourmil Lorcy.	<p>Favorable au projet.</p> <p>Fait partie de ceux qui habitent au plus près (700 m). A appris que les nuisances sonores sont contrôlées a posteriori, par un plan de bridage en cas de dépassement des normes. Indique que les éoliennes permettent de diversifier les sources d'énergie. Et de diminuer la part du nucléaire.</p>
P26	31/05/2021	Mme. Lambin Marion, Avenue de Bordeaux, Corbeilles.	<p>Favorable au projet.</p> <p>Pense qu'il est temps de réfléchir à une transition énergétique intelligente et durable, les éoliennes de Lorcy en font partie, l'impact visuel sera atténué par le fait que d'autres projets sont en cours, pense aussi qu'il est temps de réduire le réchauffement climatique et de laisser un monde meilleur à nos enfants.</p>
P27	31/05/2021	Mme. Steven	<p>Favorable au projet.</p>

	1	Branger, Avenue de Bordeaux, Corbeilles.	Car c'est une source d'énergie naturelle, et lorsque les éoliennes sont démantelées, le paysage redevient comme avant. A habité Fays de Lorcy, est maintenant à Corbeilles, les verra de chez lui sans en être dérangé.
P28	Sans date	M. Valentini Jean Noël 45, impasse de Gatteloup, Lorcy.	Défavorable au projet. Considère que les machines gigantesques sont faussement écologiques, car la production d'électricité n'est viable qu'à 25 %, et parce les pales ne sont pas recyclables, avec les mètres cube de béton qui resteront dans le sol. Interroge pourquoi on veut imposer ces machines dégradant la qualité de vie des habitants et de la nature, également sur comment sera compensée la dévaluation des biens immobiliers, finalement sur ce qui sera laissé aux générations futures. Considère que le projet éolien apporte beaucoup plus d'inconvénients que d'avantage aux administrés.
P29	01/06/2017	Mme Patricia Vassallo, 15 routes de Ladon, Lorcy .	Défavorable au projet. Appelle à ouvrir les yeux et à cesser de mentir sur le bilan vert de cette énergie, en raison de . 1 - Faible productivité 24 % de la puissance maximale et pleine utilisation. 2 - Socle en béton armé, avec enfouissement de 3 à 4 mètres, sur un diamètre de 15 mètres, avec un volume d'environ 500 m ³ , parfois plus. 3 – Composition des pales : à base de matériaux composites, et divers mélanges, les rendant non recyclables et conduisant à leur enfouissement. Se réfère au rapport de 2018 du Ministre de la transition écologique et solidaire indiquant que 70 % des projets font l'objet de recours en même temps que beaucoup d'associations d'opposition se créent. 2 – Interroge sur la pratique des États-Unis, demandant une distanciation de 2 km, des professionnels de santé préconisant 1,5 à 2 km, tout en se référant à la pratique de l'Allemagne. Termine sa réflexion en citant un extrait du site 'Pacific Hydro' qui reconnaît le lien irréfutable entre les infrasons de ses propres éoliennes et les « sensations » perçues, indiquant que la personne la plus affectée était un malentendant. Pose la question : « Faut-il des morts par suicide pour que nos politiques réagissent ? » 3 – Note une perte de valeur des biens immobiliers de 20% au bas mot lors de la revente, avec un manque à gagner sur la taxe d'habitation en raison du frein à l'arrivée de nouveaux habitants. Indiquant que cet état de fait entraînera une diminution des coefficients de situation à l'occasion d'une contestation de la valeur locative cadastrale. (VLC). Demande un engagement du promoteur devant notaire à garantir le rachat/vente des biens au prix du marché avant les éoliennes plus le déménagement et les frais médicaux induits.
P30	01/06/2021	M. Blache Jérôme 427 rue du fournil Lorcy .	Favorable au projet. Fait référence à ce que Mme Barbara Pompili, Ministre de l'environnement, a récemment indiqué qu'il fallait doubler le parc éolien d'ici 2028, que la France a pris du retard par rapports aux voisins européens, concluant que Lorcy apportera sa contribution.
P31	03/06/2021	M. Olivier CeYral	Indique 4 personnes au foyer. Défavorable au projet. Lettre identique à celle de l'observation N° 4. Se reporter à l'argumentaire dans l'observation citée ci-dessus.
P32	03/06/2021	M. Thillou Claude 38 rue du Lavoisier, Corbeilles en Gâtinais.	Défavorable au projet. 1 - Demande que les éoliennes soient décalées de 164 mètres de ses parcelles, Ne se satisfait pas de la réponse faite lors de la première enquête, indiquant qu'une éolienne s'effondre sur elle-même. Or, depuis, en novembre 2018, sur la commune de Charmont en Beauce dans le secteur de Pithiviers, une éolienne s'est effondrée sur toute sa longueur faisant référence à un article de presse.

			<p>Indique n'avoir pas eu de réponse de la société Volkswind sur les couvertures assurances pendant les 20 ans d'exercice et après en cas de non démantèlement.</p> <p>2- Se demande comment accéder à ses propres parcelles pendant les travaux, alors que tous les chemins de terre communale et de la foncière qui y amènent sont dans le projet pour apporter les matériaux. Indique que ces chemins sont là pour desservir les champs et non à caractère industriel.</p> <p>3- demande pourquoi une éolienne située à 600 mètres de la ferme, sera bridée si trop de bruit, et pourquoi elle n'est pas éloignée avant son implantation : ne voit pas l'utilité de cette éolienne.</p> <p>4- Demande que la perte sur la valeur des maisons soit compensée et demande d'arrêter de dire qu'il y aura moins d'acheteur intéressé.</p> <p>5- Demande comment fonctionne l'assurance du promoteur et sa responsabilité en cas bloc de glace tombant d'une éolienne alors qu'il travaille dans ses champs.</p>
P33	04/06/2021	M. Mercier Jean Luc 54 Pampou Corbeilles Gâtinais	<p>Favorable au projet.</p> <p>Indique que ce sont des énergies propres, s'être informé depuis plus de 10 ans sur ces énergies et ses installations, que c'était le début de la révolution des enquêtes et des implantations. Que si on écoute une minorité de contestataires, qui ont droit de s'exprimer, on ne ferait rien. Que c'est ce qui fait notre retard sur le modernisme.</p>
P34	04/06/2021	M. Mercier Pierre 135 les Delouches, Lorcy	<p>Favorable au projet.</p> <p>Indique que le vent est une énergie naturelle inépuisable, méritant d'être exploitée, pour envisager le remplacement d'une partie du nucléaire.</p> <p>Indique qu'en cas de catastrophe, l'énergie nucléaire est tellement dangereuse pour les êtres vivants, qu'il faut développer des moyens plus propres et plus respectueux de l'environnement ; que l'éolien est donc une alternative très intéressante.</p>
P35	04/06/2021	M. Mercier Gérard 135 les Delouches, Lorcy	<p>Favorable au projet.</p> <p>Indique que le projet est critiqué par les opposants, mais qu'il apportera des ressources financières non négligeables pour la commune par l'IFER, sommes qui permettront de développer les infrastructures et services locaux qui font la valeur immobilière des logements d'une ville.</p> <p>Indique que la beauté d'une éolienne est subjective ; que ce n'est pas un critère pour rejeter un projet ; que le patrimoine local n'est pas impacté ; que la E01 a été abaissée à 149 mètres considérant ainsi que ce critère a été correctement appréhendé par le développeur.</p> <p>Considère que la société Volkswind a fait preuve d'une forte communication auprès des populations locales, en faisant son possible pour apporter un maximum d'information auprès des riverains du projet.</p>
P36	04/06/2021	M. LE Clech Jean François, Michel, Gilles et Mme Le clech Marie Françoise.	<p>Défavorable au projet.</p> <p>Donne les raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantations trop proches des habitations ; dont la leur située au plus proche au 192 rue des Delouches et les 2 autres 105 rue de la Sylvinerie et 53 rue du lavoir. - Risque sur la santé par des champs magnétiques , sonores. - La dégradation des paysages. - Gaspillage écologique de terrain alimentaire de la Petite Beauce grenier de la France). - Considère qu'une implantation sur des terrains au rendements plus faible serait plus logique. - Note la dévalorisation des biens, et le nécessaire réajustement de la taxe foncière en raison des nuisances.

d - Observations reçues par courriel en préfecture.

Copier/coller des mails reçues :

N°	Date	Personne	Objet
C1	21/05/2021 à 16:40		Texte du msg : bonjour je suis contre les éoliennes près de lorcy pour le bien de tous merci
C2	22/05/2021 à 11:41	M. Ribot Philippe	Texte du msg : Nous ne voulons pas d'éoliennes dans notre environnement. Nous ne voulons pas ressembler à la ville de Toury qui est entouré, coincée d'hélices. Pas de nuisances, pas d'infra-sons, pas d'ondes électromagnétiques, pas de brouillages d'ondes, pas de bruits, pas de fausses électricités vertes sur le marché, pas d'investissement financiers étranger dans ce domaine sur notre territoire. Respect de la nature, eau, verdure, oiseaux... Attention si on compte les départements limitrophes se sera plus de 78 éoliennes! Non! On n'en veut pas. Que va devenir la valeur de nos biens? On veut vivre sur des espaces sains. Il y a assez avec les agriculteurs.
C3	22/05/2021 à 18:52	Mr et Mme ROY Mr et Mme GEYSSENS	Texte du msg : Nous vous adressons ce mail afin de vous manifester notre opposition au projet d'éolienne de Lorcy. Habitant de Juranville
C4	23/05/2021 à 18:02	Jean-Marie GALLARD	Texte du msg : Habitant et propriétaire à Courtempierre, commune aussi menacée par un projet de parc industriel éolien de 15 machines, je me dois de formuler mon opposition à ce projet concernant la commune de Lorcy. Je suis contre tout projet de parc industriel éolien terrestre car ils détruisent le monde rural en créant des nuisances qui affectent la santé des hommes et des animaux. Bien sûr, et comme par hasard, il n'existe aucune étude officielle en France pour dire que l'éolien est mauvais pour la santé mais beaucoup d'autres pays ont fait ces études et les résultats sont dramatiques. Le principe de précaution est inscrit dans notre constitution, il doit être appliqué. De plus, tous les biens immobiliers, acquis pour beaucoup au bout de 20 ans de crédits, fruit d'une vie de travail, vont perdre entre 20 et 30% de leur valeur. En effet, qui voudra venir s'installer dans l'environnement de ces machines. Quant au rendement de telles machines, elles ne produisent en moyenne que 23% du temps. Aussi, lorsqu'il n'y a pas de vent, comme il faut bien fournir de l'électricité aux industries et autres gros consommateurs d'électricité, des centrales au gaz sont mise en fonctionnement et produisent du CO2. Donc l'argument disant que l'éolien fait baisser la production de CO2 ne tient pas. L'éolien est donc un non sens économique et écologique qui ne sert qu'à remplir les poches des promoteurs et des propriétaires terriens grâce aux impôts et taxes payés par les citoyens, qui ne

			feront qu'augmenter au fur et à mesure du temps.
C5	25/05/2021 à 09:44	BASTIEN Marie et MORIN Corentin	<p>Texte du msg :</p> <p>Habitant à Lorcy (12 rue saint Vincent), nous souhaitons vous transmettre notre avis favorable au parc éolien. En effet, l'éolien s'inscrit complètement dans la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques.</p>
C6	26/05/2021 à 19h15	Mr Jenar Arnaud	<p>Texte du msg :</p> <p>Je vous fait par de mon avis favorable au projet éolien des terres chaudes à Lorcy. Je suis habitant de Courtempierre. L'éolien est une des solutions du mix énergétique Français. Il faut relever aujourd'hui ce défi pour demain. De nos jours un projet a pour effet immédiat la création de collectifs ou d'associations contre.C'est valable pour l'éolien le photovoltaïque la méthanisation et bien d'autres sujets.Ce sont toujours les mêmes arguments que les opposants mettent en avant. Que proposent les opposants pour relever les défis de demain ?</p>
C7	27 mai 2021 à 19h27	M. LOURENCO Francis	<p>Texte du msg :</p> <p>Parce que nous entendons toujours les gens contre, par ces mots je veux signifier mon soutien indéfectible au projet éolien des terres chaudes, alors que j'habite à 700 m des futures installations.C'est, pour l'instant, les seules solutions pour que chacun puissent avoir une électricité verte, décarbonné comme ils disent, c'est le solaire et l'éolien. Certains râleront sur les financements venus d'ailleurs, mais tout le monde peut créer une société et monter un projet avec quelques amis...cela à l'air tellement lucratif...moi je veux bien participer à mon petit niveau ! L'évolution des machines est tellement rapide que bientôt, les mâts seulement seront installés sans pales (c'est authentique !) et toutes ces querelles seront désuètes.Pensons d'abord à nos enfants, ne leur laissons pas seulement des centrales nucléaires et des déchets dont on ne sais pas quoi faire.Un petit détail qui a son importance pour ce qui sont résolument contre, allez en voir une au pied, compter les oiseaux morts qui jonchent le sol, puis allez voir les plus proches voisins et demandez leur comment ils vivent ...Je ne parle même pas des retombées financières pour la commune dont certains se moquent, c'est vrai, à Lorcy nous sommes très riche.</p>
C8	27 mai 2021 à 20h53	Mme Bernède	<p>Texte du msg :</p> <p>Moi aussi je voudrais apporter mon soutien aux éoliennes des terres chaudes de Lorcy. Nouvellement arrivée dans la région je suis heureuse de constater le dynamisme local et je trouve dommageable et même anti progressiste d'être <anti> alors que nous consommons d'avantage d'électricité chaque année et sans oublier les déchets radioactifs que nous laisserons à nos enfants avec nos centrales, même si il nous en faut pour palier à notre sur consommation. Encourageons toutes les énergies renouvelables quel qu'elles soient nous en avons besoin pour ne plus abîmer notre planète.</p>

C9	01/06/2021 18:02	Mme et M P. et J. Brucy 11 rue La Vergne Lorcy	<p>Pour cette nouvelle enquête je vous joins mon courrier du 01/03/2017 que je CONFIRME et VALIDE ce 01/06/2021.</p> <p>Concernant les indemnités pour la mairie qui passent de 14000 à 66500 euros en 4 ans, cela ressemble vraiment à l'achat des conseillers municipaux et c'est une HONTE.</p> <p>Et il faut arrêter tous les autres projets qui vont enlaidir notre campagne, alors que nous avons suffisamment de centrales nucléaires performantes ,non polluantes pour fournir l'électricité aux français. QUE DU BON SENS !!!</p> <ul style="list-style-type: none"> > Objet : projet éolien " les terres chaudes"> > - Comment peut-on être écologiste et nous imposer ces gigantesques machines effrayantes de 164m de haut et à 500m des maisons les plus proches. Elles défigurent le paysage et enlaidissent notre campagne et nos villages. De plus, cela nécessite d'enterrer des tonnes de ferrailage, béton et câbles qui à terme resteront dans le sol. > > - Comment peut-on être écologiste et accepter que ces machines massacrent des oiseaux migrateurs (grues cendrées, canards, pigeons, ect..) et autres chauves-souris. Que deviennent nos lièvres et perdrix grises naturelles, que nous protégeons, nous chasseurs, depuis des années, avec l'aide de réserves fixes subventionnées par la fédération départementale des chasseurs du Loiret (ce petit territoire de Fays est bénéfique à ces gibiers car non traversé par une route) . > > - Aberration économique : Je passe régulièrement à proximité des 12 éoliennes de Sceaux/Mondreville et je constate que celles-ci ne tournent pas la moitié du temps, faute de vent.. Donc sans l'obligation qu'à l'EDF de racheter sur 15 ans le MWh 3 fois le prix moyen, ces éoliennes ne seraient pas construites. De plus elles sont fabriquées par des entreprises allemandes qui s'enrichissent énormément sur le dos de nous français qui payons la taxe CSPE. > D'ailleurs l'Allemagne à compris qu'il fallait mieux installer des champs de panneaux solaires plus rentables et moins visibles sur son territoire. > > - Comment supporter les nuisances sonores et les infrasons reconnus dangereux pour la santé ? (rappelons que l'école de Lorcy est à 1,5 kms des premières éoliennes). Comment vieillissent ces éoliennes? Ne seront-elles pas de plus en plus bruyantes? Seront-elles bien entretenues, même si les sociétés concernées déposent le bilan ? > > - Aspect financier : Qui viendra acheter une maison dans nos villages, lorsqu'il constatera que le 1ère vue qu'il aura le matin en ouvrant ses volets, ce sont ces monstres d'éoliennes. Donc perte de la valeur immobilière de 30%. Les seuls gagnants dans ce projet sont les
----	---------------------	---	--

			<p>> propriétaires des terrains agricoles , les fournisseurs et > installateurs des éoliennes. > > Donc nous sommes contre ce projet éolien</p>
C10	01/06/2021 19:37	Mme. VASSALLO 15 routes de Ladon 45490 Lorcy	<p>Courrier en pièce jointe : Texte Patricia VASSALLO 15 routes de Ladon 45490 Lorcy mairie de Lorcy 45490 Lorcy Le 01 juin 2017</p> <p>OBJET : Enquête Publique Complémentaire Parc Eolien Des Terres Chaudes</p> <p>Le Commissaire-Enquêteur, Monsieur CARQUIS Michel,</p> <p><i>En vous appelant à ouvrir les yeux et à « cesser de se mentir sur le bilan vert de cette énergie.</i></p> <p>1-</p> <p>1-1 <i>L'énergie éolienne terrestre a une faible productivité du fait de son intermittence. Le fonctionnement d'une éolienne à pleine puissance est effectif sur seulement 24 % du temps, en moyenne et de façon non prédictive et non pilotable.</i></p> <p>1-2 <i>Le socle des éoliennes est en béton armé pour maintenir le mât et assurer sa stabilité. L'enfouissement de ces socles se font à trois à quatre mètres sous terre, parfois plus, avec un diamètre d'environ quinze mètres. Le volume de béton coulé est d'environ 500 m3, parfois plus pour les nouvelles éoliennes de très grande taille.</i></p> <p>1-3 <i>Les pales des éoliennes sont fabriquées à partir de matériaux composites, mélanges de fibre de verre, de fibre de carbone, de résines polyester ou de résines d'époxy. Cette composition fait que ces pales ne sont pas recyclables contraignant ainsi les exploitants à les enfouir lors du renouvellement ou du démantèlement d'éoliennes.</i></p> <p><i>Le rapport de 2018 du ministère de la transition écologique et solidaire souligne que près de 70 % des autorisations délivrées pour l'implantation d'éolienne font l'objet de recours devant les tribunaux administratifs. De plus en plus d'associations d'opposition à des projets éoliens se créent avec le soutien de nombreux élus locaux.</i></p> <p>2-</p> <p><i>Pausons-nous la question pourquoi aux Etats Unis demande une distance de 2 km alors que les professionnels de sante préconisent seulement une séparation de 1500 m et 2 km, distance retenue comme minimale en Allemagne.</i></p> <p><i>Je vais terminer ma réflexion personnelle sur cette phrase extraite d'un texte figurant ci-dessous : Dans le rapport figurant sur son site, Pacific Hydro reconnaît le lien irréfutable entre les infrasons de ses propres éoliennes et les « sensations » allant de « migraines, pression dans la tête, les oreilles et la poitrine, bourdonnement d'oreilles, tachycardie, sensation de lourdeur... » ressenties par les riverains alors qu'ils n'entendaient pas les éoliennes et ne savaient pas si elles fonctionnaient ou non. La personne affectée le plus sévèrement par ces infrasons étant d'ailleurs un malentendant.</i></p>

A

			<p>Donc la question que je pose est simple : <i>Faut-il des morts par suicide pour que nos politiques réagissent ?</i></p> <p>3- <i>Perte de valeur sur une habitation, dans un périmètre de 3 km environ : 200 000 € x 20 % = - 40 000 € (au bas mot), - Manque à gagner en terme de taxe d'habitation, puisque l'implantation d'un parc éolien freine l'arrivée de nouveaux habitants Or, vous savez que cette taxe est et sera à l'avenir, la principale ressource des communes.</i> <i>Cet état de fait entraînera une diminution des coefficients de situation à l'occasion d'une contestation de la Valeur Locative Cadastrale (VLC).</i> <i>Je vous Propose le plan suivant, à signer devant notaire :</i> <i>En cas de gêne pour un particulier, la société éolienne s'engage à garantir le rachat/vente des biens au prix du marché avant l'arrivée des éoliennes et à prendre en charge le déménagement de la famille concernée et les frais médicaux éventuels engendré.</i></p>
C11	02/06/2021 08:19	M. Compin Agnes pour Agnes et olivier Jaire.	La nouvelle réglementation résout les craintes des propriétaires et exploitants et oblige les propriétaires des parcs éoliens à démanteler les fondations jusqu'à leur base. Arrêté du 22 juin 2020.
C12	02/06/2021 13:37	M. Chailly Sébastien	<p>Je ne suis pas favorable à ce projet pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les impacts des infrasons générés par les éoliennes sur la santé des hommes et des animaux est prouvée scientifiquement, - la mortalité des oiseaux par les pales des éoliennes, - la nature du démantèlement des éoliennes, - les impacts économiques sur la zone sont importants : chute des prix des biens immobiliers; arrêt du développement des industries locales pour raisons sanitaires, - dégradation du paysage naturel du Gâtinais. <p>En conclusion, la part de l'énergie éolienne doit augmenter en France, mais pas au détriment de la santé des riverains et du développement économique des régions.</p>
C13	02/06/2021 15:40	Mme Gerberon Martine	<p>En tant que fille de propriétaires de terres agricoles sur la commune de Corbeilles en Gâtinais, en parfait accord avec eux, je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes sur la zone dite "les terres chaudes".</p> <p>Ces éoliennes représentent une agression environnementale inouïe, et un contresens énergétique. Elles assurent néanmoins la fortune de leurs promoteurs ! L'état leur garantit un prix de rachat, financé par nos impôts et une discrète taxe E.D.F. (contribution au service public de l'électricité), sur nos factures.</p> <p>Outre une agression visuelle indéniable, nous serons confrontés à ces nouveaux "blockhaus" qui vont parsemer nos champs, (environ 2500m3 de béton par éolienne)</p> <p>Voyons aussi à long terme, qui se chargera de leur démantèlement dans 15 ou 20 ans ? Tous les heureux promoteurs auront disparu... quant au recyclage de tous les éléments, fabriqués hors de France, c'est le grand mystère, et cela, pas plus que les atteintes de la biodiversité, n'ont l'air d'émuvoir les habituels défenseurs de l'environnement !!!</p> <p>Chacun sait que les éoliennes ne fonctionnent pas en cas de grand vent ou en l'absence de vent, alors quelle énergie de remplacement ? Quelques-uns de nos voisins européens réfléchissent et ont cessé les systèmes d'aide en vigueur pour l'éolien terrestre, interrompant ainsi leur prolifération... ne pourrions-nous en faire autant ? Nos parents nous ont appris à être attentifs et respectueux de notre environnement et de notre prochain, j'en espère autant de "ces marchands de vent" Je trouve leur pratique scandaleuse et tout à fait irrespectueuse de nos choix.</p>

Enquête publique complémentaire – Dossier de demande d'autorisation actualisé présenté par la société Ferme Éolienne Les Terres Chaudes pour le parc éolien des Terres Chaudes à Lorcy .
- Décision TA Orléans n° E21000042/45 du 07 avril 2021 - Arrêté préfectoral du 20 Avril 2021

C14	02/06/2021 20:33	Yan Miguet pour Mme Martine Miguet	<p>Née à Auxy ; j'habite et y travaille.</p> <p>Je viens par ce message vous faire part de mon avis défavorable pour ce projet de parc éolien cité en objet.</p> <p>En effet les parcs éoliens se multiplient dans notre paysage à une vitesse considérable et défigurent notre commune rurale.</p> <p>La valeur immobilière de nos biens va par ce fait se trouver dévaluée alors que nous avons mis toute notre vie à réaliser un lieu de résidence au calme. (nos impôts locaux eux n'ont fait que de croître de part l'amélioration que nous avons apporté à notre demeure).</p> <p>Que de viendrons les monstres de moulins à vent dans 30 ans si les sociétés créées pour gérer l'aménagement de ces parcs disparaissent ? Les propriétaires terriens seront ils responsable de leurs démolitions ?</p>
C15	04/06/2021 11:01	M. Thierry Chaton	<p>Je vous envoie ce mail pour vous informer que je suis absolument CONTRE le projet d'installation d'éoliennes autour de Juranville est ses environs car je suis un habitant du Pavé de Juranville.</p> <p>A cela plusieurs raisons;</p> <p>la première raison est pour des questions de santé nous savons tous que les éoliennes transmettent des ondes et produisent des infrasons qui provoquent des troubles sur la santé.</p> <p>deuxième raison elles provoquent des nuisances sonores et visuelles H24 tous les jours de l'année troublant ainsi notre sommeil si précieux et bien d'autres désagréments.</p> <p>troisième raison elles sont absolument affreuses et défigurent totalement notre si belle région.</p> <p>quatrième raison elles engendrent une dévaluation importante de nos biens immobiliers.</p> <p>Je vous remercie de prendre en considération mon opposition ainsi que celles de tous les habitants des zones concernées à l'installation d'éoliennes dans la zone de Lorcy Juranville car je suis certain Mr Carquis que vous n'aimeriez pas vous même avoir des éoliennes à proximité de votre maison pour toutes les raisons évoquées.</p>
C16	04/06/2021 13:56	Mme Nelly Lourenço	<p>Je vous prie de trouver ci-joint mon avis, favorable, à l'implantation du parc éolien Les Terres Chaudes sur la commune de Lorcy par la société VOLKSWIND.</p>
C17	04/06/2021 15:27	Mme Sylvie Quilliet	<p>Merci de recueillir, une fois de plus, les avis de la population de Lorcy concernant le projet de ferme éolienne sur notre commune.</p> <p>Face à toutes les inquiétudes et les révoltes, légitimes, de certains habitants, il faut expliquer que ce projet se situe dans le cadre de la transition énergétique.</p> <p>La transition énergétique est une période qui va durer un certain temps, le temps de savoir comment on va remplacer le pétrole et nos centrales nucléaires vieillissantes.</p> <p>Tous les projets d'énergie alternative, comme, par exemple, les installations d'éoliennes, constituent seulement un moyen de franchir cette transition énergétique, le mieux possible.</p> <p>Il faut accompagner cette transition énergétique plutôt que de s'élever contre elle.</p> <p>On ne peut pas aller contre le cours de l'Histoire.</p> <p>Pourrait-on imaginer, au XXI^{ème} siècle, revivre sans électricité ? La réponse est NON !</p> <p>Aussi, au lieu de dépenser de l'énergie, inutilement, en procédures juridiques interminables et stériles, laissons installer autour de nous les structures qui nous permettront (et ce sera déjà beau si on y arrive) de ne jamais manquer d'électricité.</p> <p>Nous pouvons également nous intéresser aux recherches des scientifiques du monde entier qui travaillent, en ce moment, pour préparer le futur de nos enfants : projet ITER, dans le sud de la France, recherches sur le dihydrogène,...</p> <p>Il faut arrêter de regarder en arrière mais penser aux générations</p>

Enquête publique complémentaire – Dossier de demande d'autorisation actualisé présenté par la société Ferme Éolienne Les Terres Chaudes pour le parc éolien des Terres Chaudes à Lorcy .
- Décision TA Orléans n° E2100042/45 du 07 avril 2021 - Arrêté préfectoral du 20 Avril 2021

			futures.
C17 Add.	04/06/2021 15:27	Mme Sylvie Quilliet	Addendum : Objet: [INTERNET] avis à l'attention de Monsieur Michel CARQUIS projet éolien Lorcy 45490 (rectificatif faute d'orthographe ligne 9 ...les structures qui nous permettront...) Merci de publier la version sans la faute, si publication il y a ...
C18	04/06/2021 17:10	M. Christian raffard	Je ne suis pas contre l'énergie verte mais je suis défavorable aux éoliennes .Elles ne rentrent pas dans le paysage côté esthétique et surtout provoque une pollution lumineuse la nuit. Avant le développement des éoliennes il vaut mieux aider financièrement les panneaux photovoltaïques sur les toitures publiques et privées, agricole et au sol sur des terrains non constructibles et non exploitables par les agriculteurs.
C19	05/06/2021 08:32	M. et Mme Pascal Chesnoy	Habitant de Juranville , les Bourg, situé à 1km de la première machine, je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes sur la zone dite "les terres chaudes". Outre tous les inconvénients déjà cités, infrasons, passage d'oiseaux migatoires, défiguration du paysage, dévaluation de nos habitations ... Quel héritage vous laissé à nos enfants ? Tout ça pour en enrichir quelques uns !
C20	05/06/2021 08:43	Sandy Pascal pour M. Mr Chesnoy René	Habitant et propriétaire terrien à St Phal, Juranville , situé à 500mts de la première machine, je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes sur la zone dite "les terres chaudes". Que faites vous d'une vie de labeur pour acquérir modestement un patrimoine mobilier et immobilier et le voir se déprécier de 30% à cause de profits financier pour quelques uns ! (Mr Chesnoy René).
C21	05/06/2021 12:18	R. Poncelet	Bonjour, nous sommes contre l'implantation des éoliennes sur le territoires de Lorcy. En effet, cela représente que des externalités négatives en tant que habitants de Lorcy, nuisance sonores, visuelles (hauteur des éoliennes démesurée), déflation des biens immobiliers, pollution avec les blocs de béton immenses pour les fondations... Tout ça ...pour...rien pour les citoyens, juste une petite subvention pour la commune c'est tout Aucun bénéfice.. Alors que d'autres solutions existent, les alternateurs marins par exemple, écologie, et efficace? Merci d'en prendre compte et de revoir ce projet dans des zones désertes de population Une famille de Lorcy ,3 habitants
C22	05/06/2021 15:12	Mme Marianne Barreau Le roy Pour l'asso Ausymore	Une pièce jointe au mail , contenu : Concerne le projet éolien des « Terres Chaudes » de Lorcy Nous vous informons que l'association AuxyMore, qui représente 160 habitants du village d'AUXY, village voisin de Lorcy, est contre le projet du futur parc éolien dénommé « les Terres Chaudes ». Les habitants d'Auxy subissent déjà une SATURATION visuelle avec les 17 éoliennes du parc Gâtinais II situées à moins de 5 km et ils ne souhaitent pas se voir encerclés par l'implantation de 7 éoliennes de plus, sachant que le projet de 8 éoliennes sur les communes de BARVILLE-EGY a été autorisé.AuxyMore

C23	05/06/2021 15:29	Mme Marianne Barreau Le Roy	<p>Je suis contre le projet du parc de 7 éoliennes « les Terres Chaudes » prévu sur la commune de Lorcy pour toutes les raisons suivantes. J'habite le village d'Auxy et je ne souhaite pas voir le Nord du Loiret saturé de parcs éoliens soit : le projet éolien validé de Barville et Egry avec 8 éoliennes, celui de 14 éoliennes sur AUXY, de 11 sur Beaune la Rolande et de 5 sur Fréville. On dénombre, avec celui de Lorcy, 45 éoliennes implantées sur le territoire Beaunois. Nous subissons déjà une saturation visuelle avec les parcs du Gatinais II et je ne souhaite pas qu'Auxy se retrouve encerclé par des éoliennes trop proches des villages.</p> <p>Nous verrons, depuis nos villages, clignoter la nuit toutes les lumières rouges de ces éoliennes. Nous serons confrontés aux basses fréquences dangereuses pour notre santé.</p> <p>Nous serons obligés de demander une baisse de notre taxe foncière comme nous serons en droit de le faire (TA Nantes n°1803960 du 18 décembre 2020).</p> <p>Sur le territoire Beaunois il a été recensé une très forte population de chauves-souris telle que la Noctule de Leisler, Noctule commune et la Pipistrelle Nathusius, ainsi qu'une forte population de Pipistrelle de Kuhl. Dans le Journal Officiel du 10 mai 2007, ces espèces ont été répertoriées comme espèces protégées.</p> <p>Le plus critique est le risque de mortalité par barotraumatisme (implosion des poumons) ou collision directe avec une pale d'éolienne. Les espèces y sont plus ou moins sensibles en fonction de leurs habitudes de hauteur de vols, de leur curiosité, de leurs techniques de chasse, de leurs habitudes de transits ou de migrations en hauteur, de la configuration du parc et de la proximité avec les zones d'activité, de la distance du champ de rotation des pales par rapport au sol ou aux premières structures arborées ou arbustives...</p> <p>A ce jour, c'est la Pipistrelle commune qui apparaît comme l'espèce la plus impactée. C'est assez logique lorsqu'on s'aperçoit à quel point elle domine aussi largement le cortège d'espèces européennes et la multitude de ses habitats. Avec les autres pipistrelles, c'est surtout au niveau des éoliennes placées au niveau des lisières, c'est-à-dire au niveau des principaux champs d'activités de ces espèces qu'il faut s'attendre à des risques de mortalité. Dans le même groupe de tête des mortalités constatées, on note la famille des noctules qui paraît la plus sensible. Cette famille est plus exposée par l'importance des hauteurs de vols qu'elle pratique, notamment en périodes migratoires puisqu'il s'agit aussi d'espèces migratrices (à l'automne historiquement).</p> <p>La perte d'habitat avec la destruction de gîte, modification d'un habitat de chasse, les risques liés à tout aménagement direct ou indirect du parc éolien seront fatales aux espèces. Les risques sont critiques lorsque les travaux risquent de détruire des individus en phase de repos diurne voire d'hibernation. Les risques peuvent également parfois être liés à des dérangements indirects en phase de travaux, qu'ils soient liés aux bruits et vibrations ou bien à la mise en place d'éclairages...</p> <p>En tant que citoyenne, je prends le temps de répondre à cette enquête publique, mais est-ce bien utile, connaissant la volonté de l'état?</p>
C24	05/06/2021 16:10	M. et Mme Michel Bonot	<p>Je vous adresse ce mail pour vous faire part de mon opposition à la construction de ce parc éolien à Lorcy.</p> <p>En effet cela me paraît insensé d'installer ces engins de 170 mètres de haut au milieu de notre village ou à proximité immédiate.</p>

			<p>Ces engins vont se voir et s'entendre au bout de mon jardin et ce n'est pas les quelques arbres bien que certains d'une trentaine de mètres de hauteur qui vont pouvoir les cacher. Et je ne suis pas le seul à voir ces engins en ouvrant les fenêtres.</p> <p>J'habite à Lorcy, non loin de l'école, et, comme tous les habitants, je vais être perturbé par ces engins inesthétiques qui vont défigurer le paysage et qui vont apporter toutes sortes de nuisances (bruits, lumières, perturbateurs divers sur les gens, les animaux, les ondes)</p> <p>Ces engins produisent des infrasons nocifs aux humains, perceptibles à plusieurs kilomètres à la ronde.</p> <p>Pensez que l'école se trouve à proximité de la 1ere éolienne.</p> <p>Ces éoliennes, une fois installées ont une durée de vie de quelques dizaines d'années et devront être démontées, et ce ne sont pas les quelques 50000 Euros de garantie pour les frais de démantèlement qui permettront la remise en état du territoire.</p> <p>Enfin avec les nombreux projets d'éoliennes annoncés tout autour de notre village, nous allons être encerclés par une forêts d'engins qui n'ont pas grand chose d'écologique.</p> <p>Cela va contribuer un peu plus à la désertification de nos campagnes et à la baisse de la valeur immobilière de notre patrimoine.</p>
C25	05/06/2021 17:23	M. Frédéric Buro	<p>directement concerné par l'implémentation du parc éolien dit "des Terres Chaudes" à proximité de mon lieu d'habitation, j'exprime mon souhait de voir l'aboutissement rapide de ce projet.</p> <p>On peut le regretter mais, pour des raisons de sécurité et économiques, la très forte prépondérance du nucléaire en France n'est plus une solution tenable à moyen et long terme. En plus de réels efforts pour mieux utiliser l'énergie produite, un ré-équilibre progressif me semble donc nécessaire, et l'éolien constitue un des leviers qui présente le moins d'inconvénients pour réaliser cette transition.</p> <p>J'émet néanmoins le vœu que les prochains projets soumis soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus respectueux des avis de la population : car s'il lui est loisible de s'exprimer, dans les faits il est difficile de ne pas voir que les décisions sont déjà prises et que les dispositions pour les imposer le sont tout autant - plus favorable à la concrétisation d'opportunités faisant sens localement, par exemple en proposant et en favorisant des aménagements annexes susceptibles d'améliorer le maintien de la biodiversité et l'aménagement du territoire : voirie, réseaux de communication, enfouissement des réseaux électriques, ... - moins concentrés sur les mêmes portions de territoires : pourquoi ne pas mettre à contribution les friches industrielles et les abords des villes ?

			En tout cas, je réitère mon soutien à l'implémentation du parc éolien concerné par cette consultation publique.
C26	05/06/2021 20:18	M. et Mme Bretonneau Ludivine	<p>Nous sommes contre le projet éolien proche des nos habitations.</p> <p>En effet, cela engendre des conséquences au niveau de la santé, financières et écologiques.</p> <p>Pour la population, c'est trop bruyant et c'est nocif pour notre santé ainsi que celle des animaux.</p> <p>Dans notre région, chaque année, nous subissons les odeurs désagréables de la sucrerie. A quoi sert de vivre à la campagne, si en plus, on doit subir les bruits des éoliennes, sans parler de l'aspect visuel de celles-ci.</p> <p>Au niveau financier, les ventes immobilières diminueront de 30% environ. Quels sont nos avantages ? On aura des réductions au niveau des impôts, taxe foncière... ? Je ne pense pas, on est intéressant juste pour payer. Et payer quand il faudra les entretenir et les détruire dans des dizaines d'années quand on fera machine arrière et qu'on se rendra compte que ce n'est pas rentable.</p> <p>Pourquoi ne pas imposer des panneaux photovoltaïques aux bâtiments publics ? Il y a d'autres solutions d'un point de vue écologique et économique pour que toute la population voit un intérêt public commun. Il faut que cela soit rentable pour la population locale.</p>
C27	05/06/2021 23:57	Mme Stéphanie Ventre, M. Lionel Dessoly et leur fils Léo	<p>Les habitants de Lorcy sont amenés à formuler observations et propositions sur le projet d'implantation du parc éolien des terres chaudes.</p> <p>Nous tenons à exprimer notre opposition à ce projet qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - défigurera le paysage de notre village, entraînant ainsi une baisse de la valeur immobilière de nos biens, notre paysage rural et bucolique va devenir un décor industriel, - portera une atteinte à notre qualité de vie, les émissions sonores et infra-sonores affectent la santé (des études scientifiques très sérieuses l'ont prouvé), <p>Cette opération ne sert qu'à enrichir les promoteurs, l'argent du contribuable finance les investissements qui contribueront à augmenter le coût de l'électricité.</p> <p>L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est pas respecté et l'éolien ne constitue pas une réponses aux enjeux climatiques puisqu'il doit être couplé à une autre source de production électrique (charbon, fuel, nucléaire...).</p> <p>Les 1000 tonnes de béton et 40 tonnes de ferrailage utilisées pour le socle d'une éolienne resteront à jamais dans le sol, la caution réglementaire du propriétaire des terres du terrain de 50 000 € ne couvrira jamais le coût d'enlèvement d'une éolienne en fin de vie estimé à 150 000 € minimum.</p>

			<p>Nous regrettons n'avoir pas été sollicités lorsque le projet a été déposé en 2012, au même titre que la possibilité de contester un permis de construire !</p> <p>Nous espérons que notre voix sera entendue.</p>
--	--	--	--

4 - Regroupement des observations par thème.

A partir de ce travail d'analyse et de dépouillement et, compte tenu des résultats d'occurrences constatées, il a été nécessaire de décliner 9 thèmes qui recouvrent les préoccupations principales exprimées par le public ou des associations et leurs questionnements éventuels.

Ces thèmes ont tous été élaborés selon le même plan:

- Analyse et synthèse des observations, des courriers, des avis recueillis sur le thème au cours de l'enquête, synthèse des documents figurant dans le dossier soumis à l'enquête publique, y compris questions du Commissaire-Enquêteur.
- Réponse du porteur de projet, pour lesquelles, il est impératif de se référer systématiquement au mémoire en réponse au PV de synthèse ; celui-ci, consécutif, ne peut être intégré directement dans le rapport du Commissaire-Enquêteur ; il en constitue ainsi une pièce essentielle qui se doit d'être impérativement consulté lorsque le Commissaire-Enquêteur le précise dans le rapport.
- Des commentaires éventuels du Commissaire-Enquêteur.

Il n'a pas été retenu de thème sur l'avis de la MRAe et de la réponse à l'avis de la MRAe par le porteur de projet, car aucune observation ne porte directement en les citant sur ces 2 documents.

a - Thème : Interaction du porteur du projet avec les citoyens et la collectivité.

Synthèse du Commissaire-Enquêteur :

Plusieurs observations, accompagnées de lettres et documents, traitent de la communication de la société Volkswind des prémices du projet à la mise à jour du dossier en vue de l'enquête complémentaire, que ce soit avec les propriétaires des terrains ou avec la Municipalité de Lorcy en place à l'époque, en mentionnant une prise de contact dans l'obscurité ou au contraire une avancée à la hussarde. Notamment :

- M. Huré de Juranville, en tant qu'agriculteur-exploitant, note n'avoir jamais été contacté lorsqu'au début du projet, celui-ci comportant alors 10 éoliennes, une d'entre elles aurait été sur son exploitation.
- M. Huré en tant que Président de la CUMA de Juranville note l'absence de contact avec la société Volkswind, alors qu'elle est concernée par le raccordement électrique au poste de Beaune-la-Rolande.
- Mme Pasquet, ancien maire de Lorcy, qualifie l'arrivée de la société VolksWind « à la hussarde », et le caractère tendu des rencontres lors de sa mandature.
- M. Kulak en tant que Président de la CUMA de Fays indique que la CUMA de Fays n'apparaît pas dans le dossier, alors qu'elle est directement concernée.
- Il est aussi rapporté que M. Gaucher, alors Président de l'Association Foncière et Rurale de Lorcy, aurait agi par intérêt lors du remembrement foncier, remembrement associé à la création de l'autoroute A19 en 2011, établissant un lien direct ou indirect avec l'implantation de 5 éoliennes sur 7 sur son exploitation dont 4 sur ses propriétés ; que, depuis, M. Gaucher aurait démissionné de 2 mandats dont celui-ci.

A contrario, un citoyen considère que la société Volkswind a fait preuve d'une forte communication auprès des populations locales, en faisant son possible pour apporter un maximum d'information auprès des riverains du projet.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse . Pièce annexée -M- pages 7 à 10.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

Il apparaît que les tensions entre le porteur de projet et les habitants de Lorcy et/ou des communes avoisinantes d'une part, et entre les habitants eux-mêmes d'autre part, déjà exprimées par les acteurs locaux en 2017 demeurent, voire se sont accrues.

Ces relations difficiles, tant avec les habitants et la commune de Lorcy, qu'avec les communes avoisinantes dont Juranville et Corbeilles en Gâtinais ont pu être amplifiées en raison de :

- Que Juranville et Corbeilles en Gâtinais ne bénéficieront pas directement des retombées économiques.
- Que - sur le site de Lorcy – 5 sur 7 éoliennes se trouvent sur le domaine d'un seul agriculteur : 4 en tant que propriétaire/exploitant et une 5^e en tant qu'exploitant-agricole.
- Que l'histoire locale récente liée au remembrement concomitant à la réalisation de l'A19 entretient la suspicion, en y associant indirectement aujourd'hui son lot de « gagnants/perdants ».

Le porteur de projet a fait le choix d'installer tout le parc sur Lorcy, au motif qu'après étude Juranville n'offrait pas une bonne opportunité . Ce choix motivé par le porteur de projet n'est pas sans effet sur l'établissement d'une bonne perception du projet par les communes voisines.

Le porteur de projet, tel qu'il le rappelle dans le PV de synthèse, a établi une communication réelle et efficace dans le sens de l'avancée du projet avec les acteurs impliqués de Lorcy et quelques acteurs locaux, communication qui a été ressentie à tort ou à raison comme ' faire avancer le projet à marche forcée '.

Une communication utile et conciliatoire n'apparaît pas avec les CUMA (Coopérative Utilisation Matériel Agricole) en charge des systèmes d'irrigation de Fays et de Juranville :

- Pour la CUMA de Fays , les échanges ont été par écrit notamment en rappelant la nécessité d'enregistrer les réseaux sur le site officiel dédié « Réseaux et Canalisations » , tout en reportant une rencontre face-à-face à une phase ultérieure du projet.
- Pour la CUMA de Juranville, le porteur de projet se distancie en renvoyant la CUMA vers le gestionnaire de réseaux, la SICAP responsable du raccordement au poste de Beaune-la-Rolande ; n'eut-il pas été plus judicieux de proposer une ou des réunions tripartite(s) en tant que porteur de projet principal ?

De leur côté les CUMA dont les réseaux d'irrigation sont implantés depuis de nombreuses années, ont l'obligation d'enregistrer leurs réseaux sur le site « Réseaux et communication », si cela n'est déjà fait, il apparaît inutile de retarder ces enregistrements.

b - Thème : Nuisances.

De nombreuses observations portent sur les nuisances ou risques attribués au bruit et aux infrasons, aux ondes magnétiques, au brouillage des ondes hertziennes radio et télévision et leur impact sur la santé, notamment par :

- Une implantation proche de 500 mètres des maisons, alors que le bruit est audible jusqu'à 1,5 km et avec infrasons jusqu'à 5 km, notant des recommandations de l'Académie de Médecine qui préconise une distance de 1 500 mètres.
- Les impacts visuels et sonores non négligeables sur le psychique et la santé physique, le sommeil perturbé et la vie impossible.
- La présence de flashes lumineux jour et nuit.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse. Pièce annexée -M- pages 10 à 16.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

Les nuisances ou risques attribués au bruit et aux infrasons, aux ondes magnétiques, au brouillage des ondes hertziennes radio et télévision et leur impact sur la santé sont des sujets récurrents lors des enquêtes publiques.

Le porteur de projet reprend dans le PV de synthèse :

- Pour l'impact acoustique : la mise en place future de plans d'optimisation/bridage dont la qualité et l'efficacité sera vérifiée dans les 3 mois suivant la mise en production.
- Pour l'impact sur la santé :
 - Le rapport de l'Académie de Médecine : « Le rôle des infrasons, souvent incriminé, peut être raisonnablement mis hors de cause à la lumière des données physiques, expérimentales, et physiologiques (...), les nuisances sonores semblent relativement modérées aux distances « réglementaires », et concerner surtout les éoliennes d'anciennes générations... » ; « *Le syndrome éolien relève plus d'un ressenti subjectif que d'un quelconque effet sur la santé* ».
 - Le rapport de l'ANSES : « *Un faible nombre d'études scientifiques se sont intéressées aux effets potentiels sur la santé des infrasons et basses fréquences produits par les éoliennes. L'examen de ces données expérimentales et épidémiologiques ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo (apparition d'effets indésirables bénins, d'origine surtout psychologique), qui peut contribuer à expliquer l'existence de symptômes liés au stress ressentis par des riverains de parcs éolien.* »
 - On notera la relative prudence dans les mots choisis par ces 2 organismes pour ne pas exclure totalement l'impact , « *peut être raisonnablement mis hors de cause* », « *ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence* », prudence à mettre en relation ou non avec l'application du principe de précaution.
- Pour le brouillage des ondes hertziennes : la reconnaissance de la possibilité que la mise en place d'éolienne pouvait brouiller la réception télévisuelle, avec son lot de solutions plus ou moins simples, efficaces ou plus radicales incluant de passer à la réception satellitaire. Même si l'exploitant s'engage à maintenir la qualité de la réception télévisuelle, il conviendra d'agir avec force moyen et rapidité pour ne pas laisser les habitants longtemps sans solution.

c - Thème : Environnement, paysage.

De nombreuses observations portent sur l'environnement immédiat ou à la ronde, dont la dénaturation du paysage, l'industrialisation de l'espace rural, le projet de trop, la saturation du territoire, notamment :

- La hauteur des éoliennes passée d'environ 100 mètres il y a 10/15 ans à 150/170 mètres à Lorcy voire 180/200 mètres sur des projets voisins sans augmentation de la distance minimum de 500 mètres des habitations.
- L'aspect visuel avec des éoliennes beaucoup trop hautes pour le relief de plaine et de bois du Gâtinais.

- La vue depuis Juranville et son église classée, tout en demandant ce que pense l'architecte des « Bâtiments de France », « d'ordinaire si tatillon ».
- Mme Huré de L'ASTG a fait faire des photomontages, par un photographe professionnel, suivant les critères des services de l'État, en notant :
 - Que ceux-ci mettent en évidence leur gigantisme et leur trop grande proximité avec le village de Lorcy ; qu'aucun photomontage dans l'étude d'impact par le promoteur ne montre les éoliennes si visibles et si imposantes au cœur du village (photomontage 1).
 - Que le photomontage 2, pris à l'entrée de Lorcy en arrivant de Corbeille en Gâtinais, montre l'évidence de la hauteur écrasante des 7 aérogénérateurs, comparée à celle du clocher de l'église à l'extrême gauche de la photo (Joint : 2 flyers, avec photomontages distribués aux habitants de Lorcy).
 - Que tous les photomontages du promoteur minimisent la hauteur des éoliennes par leur angle de prise de vue ou la présence d'obstacle au premier plan, bâtiments ou végétation cachant plusieurs éoliennes. (Photomontage de l'église de Juranville).
- M. Jacob Philippe du collectif Stop Eolienne Sceaux note l'effet d'encerclement, vu de la vallée du Fusain - site aménagé pour les promeneurs – :
 - Sud, près de 20 éoliennes : Bordeaux-Auxy-Lorcy.
 - Nord, plus de 30 : Sceaux-Gironville-Mondreville-Arville-Fay-lès-Nemours.
 - Est, 15 : Courtempierre-Treilles-Gondreville.
 - En se retournant : 5 - Beaumont.
 - En arrière vers la source : 20 - Barville-Egry-Le Beaunois.
- Le changement de nature de l'environnement : passage d'un espace agricole à un espace industriel.
- Le côtoiement à venir de plus de 80 éoliennes sur la route se rendant au futur musée d'Aquae Segetae (ouverture prévue en 2022).

A contrario, quelques observations considèrent les éoliennes esthétiques, en se référant par exemple à l'acceptation progressive de la tour Eiffel dans le paysage.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse. Pièce annexée -M- pages 17 à 21.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

L'impact de la taille des éoliennes est un des sujets récurrents lors des enquêtes publiques.

Le porteur de projet note :

- L'article 3 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 fixant une distance minimale de 500 mètres de la base du mât de toute construction à usage d'habitation ; que, dans le projet, la plus proche E07 est à 535 mètres,
- Que même si les éoliennes ont eu tendance à augmenter de taille au fur et à mesure du temps, leur impact sur l'environnement n'en est pas pour autant décuplé. Néanmoins, il est rappelé que les éoliennes de la Ferme Eolienne les Terres Chaudes avait une taille prévue de 180 m en bout de pales et auront finalement une taille maximale de 164 m en bout de pale, ce qui est plutôt dans la fourchette moyenne des hauteurs d'éoliennes installées en France aujourd'hui.
- Que la perception des éoliennes dans le paysage est donc propre à chacun, et est plutôt bien perçue par la population.
- Que la covisibilité du projet de la Ferme Eolienne les Terres Chaudes et de la vallée du Fusain peut être qualifiée comme nulle.

- Que la question de la qualité et du choix des photomontages a déjà été traitée. Le Tribunal Administratif d'Orléans a confirmé que l'étude d'impact était "suffisante", ... qu'aucune prise de vue n'a été positionnée intentionnellement pour cacher les éoliennes.

Il ne convient pas de faire violence à la loi en l'interprétant, la loi est respectée. Néanmoins, plusieurs faits intervenus depuis 2017 sont à prendre en compte :

- Le débat public tant au Sénat qu'à la chambre des députés, inabouti jusqu'à présent, tentant d'instituer une distance minimale de 1 000 mètres.
- Les nombreux débats sur les réseaux sociaux, l'intervention de personnages médiatiques dans la presse écrite telle celle de Stéphane Berg dans 'FigaroVox' le 30 mai 2021, faisant progresser positivement ou négativement la perception de l'éolien dans le paysage par les citoyens. .
- L'accroissement de hauteur des éoliennes depuis 10/15 ans passant d'environ 120 mètres à 200 mètres dans certains projets.

Un moment ou à un autre, la réglementation sur la distance se devra d'évoluer, la brutalité d'un passage direct à 1 000 mètres de distanciation aboutirait à la quasi fin de nouveaux parcs éoliens en France.

Une approche plus mesurée et linéaire de la distance minimale serait certainement plus efficace, conforterait l'acceptation des parcs éoliens et rassurerait les riverains.

En considérant une hauteur maximale de 120 mètres à 500 mètres de distanciation et de 200 mètres à 1 000 mètres, une simple règle de trigonométrie montre qu'une éolienne de 149 mètres devrait avoir une distanciation de 645 mètres et une de 164 mètres une distanciation de 720 mètres par rapport aux habitations les plus proches.

L'étude des dangers pièce 8, page 12 carte 4 donne la distanciation des éoliennes par rapport aux habitations :

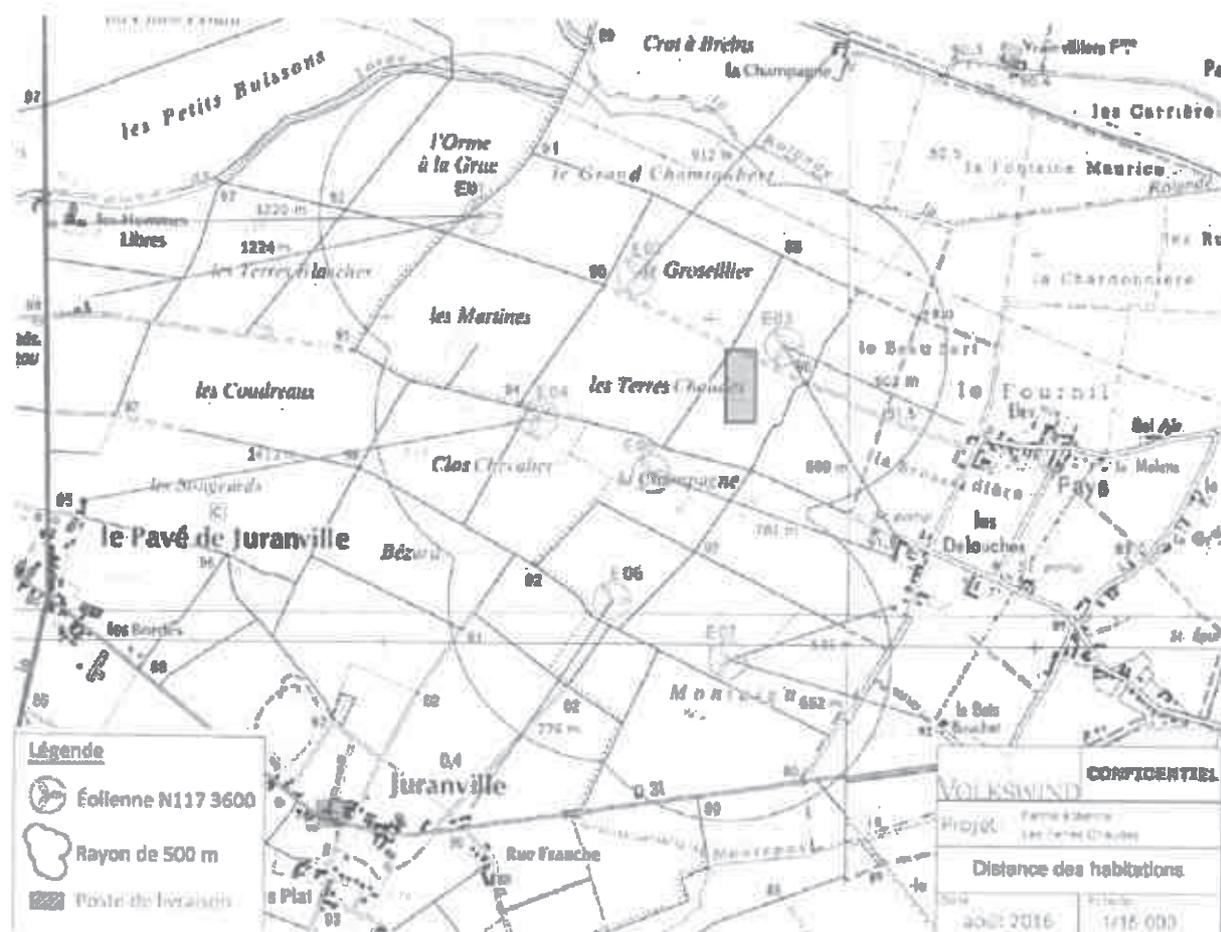


Figure 1 : Distance des éoliennes aux habitations les plus proches

on peut noter que :

- Les éoliennes E01, E02, E04, E05, E06 respecteraient cette proposition.
- Deux éoliennes de 164 mètres, ne respectent pas cette proposition :
 - E07, à 535 mètres de 'les Delouches', et 652 mètres du 'Bois Bouchet'
 - E03, à 689 mètres de 'Les Delouches', et 602 mètres de 'le fournil'.

De prime abord, il n'apparaît pas insurmontable que E03 et E07 soient réduites en taille et/ou repositionnées pour que la hauteur/distance sur une base d'une hauteur maximale de 120 mètres à 500 mètres de distanciation des habitations et de 200 mètres à 1 000 mètres de distanciation des habitations soit respectée.

d - Thème : Territoire.

De nombreuses observations portent sur l'impact direct dans le territoire, notant un aspect non écologique lié tout d'abord aux études archéologiques nécessaires avant démarrage, au chantier d'implantation, au mitage du sol, à la création d'accès, à l'excès de béton, aux capacités de démantèlement et de recyclage, enfin à l'empreinte pour les générations futures, notamment.

- M. Huré indique que des fouilles archéologiques devraient être réalisées dans le secteur de la E1.

- Il est noté que les chemins ruraux doivent être aménagés et renforcés, sans en connaître à ce jour l'itinéraire précis, ainsi que le passage nécessaire sur les chemins ruraux de Juranville.
- Le devenir du béton laissé au pied des éoliennes.
- Le recyclage des pales prévues d'être enfouies car non totalement recyclables.
- Le recyclage de l'ensemble des éléments constituant un parc.
- Le devoir de Citoyens de penser aux générations futures, en leur laissant une planète la plus propre possible et respectueuse de l'environnement.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse. Pièce annexée -M- pages 22 à 27.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

Il est regrettable que depuis 2017 le choix des accès ne soit pas encore définitif, et que les différentes options n'aient pas été exposées aux Communes et/ou habitants concernés de Juranville et Lorcy, ce manque d'information contribuant à une perception négative de la maîtrise du projet.

Les précisions apportées sur l'organisation des études archéologiques de même que sur l'organisation du démantèlement en fin de cycle de vie apparaissent suffisantes.

e - Thème : Biodiversité.

De nombreuses observations traitent de l'impact sur la biodiversité, notamment :

- L'originalité du Gâtinais, couloir de passage de gibiers et d'oiseaux migrateurs.
- L'implantation de trop nombreuses éoliennes encourageant la disparition d'espèces (oiseaux, insectes, chauve-souris).
- L'ASTG, Association de Sauvegarde du Territoire Gâtinais, note que les résultats de l'étude d'impact *sur la biodiversité* sont minimisés par le promoteur: L'impact sur la vie des Chiroptères - qui sont des espèces rares – dénombrées est dit « assez fort » ; des espèces d'oiseaux très vulnérables et protégées ont été également identifiées sur le site du projet. Le « Bois des Martines » constitue un terrain de nidification, de reproduction et de chasse pour ces oiseaux migrateurs.
- Le Coordinateur du Collectif Stop Éoliennes Sceaux note que les perturbations électromagnétiques et la multitude de flashes clignotant jour et nuit vont perturber la vie des espèces protégées et mettre en danger la biodiversité.

A contrario, M. et Mme Gaucher notent :

- Que la biodiversité sera prise en compte, car les travaux seront effectués au cours de périodes bien précises pour la respecter, que la faune et la flore redeviendront normales quand tout sera en place.
- Que les chevreuils sont très bien habitués aux tracteurs et pourquoi pas aux éoliennes.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse. Pièce annexée -M- pages 28 à 31.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

L'impact sur la biodiversité est un sujet récurrent et émotionnel lors des enquêtes publiques.

Les précisions apportées sur le sujet notamment en indiquant que « *Si la présence est avérée du Busard cendré, du Busard Saint Martin, de l'Oedicnème criard, du Vanneau huppé et du Faucon crécerelle, les travaux devraient impérativement être saisonnalisés, excluant tout début de travaux durant la période du 15 Avril au 15 Juillet* » apparaissent suffisantes.

f - Thème : Économie, Assurance, Rentabilité.

De nombreuses observations portent sur les performances de l'éolien, le suivi des installations, la mise en service, l'incidence sur le prix facturé au particulier, l'incidence financière : profits pour certains, pertes pour d'autres, notamment :

- Le rendement ou facteur de charge de l'éolien, rapporté ici « production en moyenne 23% du temps » ; Qu'en l'absence de vent, la fourniture de l'électricité aux industries et autres gros consommateurs d'électricité est faite par des moyens produisant du CO2.
- Coûts élevés pour les utilisateurs en raison de la taxe CSPE, en faisant la fortune des promoteurs, l'Etat garantissant un prix de rachat, financé par nos impôts et une discrète taxe E.D.F (contribution au service public de l'électricité), sur nos factures.
- Le montant des provisions noté généralement insuffisant ; en cas d'insuffisance, le public interroge sur qui prendra en charge les coûts entre les propriétaires des terrains, la Communauté de communes ou la commune de Lorcy?
- La méconnaissance de la répartition des revenus générés entre le promoteur, les propriétaires des terrains, les exploitants non propriétaires, la Région, le Département, la Communauté de communes et finalement la Commune.
- Les coûts et l'organisation de la maintenance au fil du temps.
- Le fonctionnement des assurances du promoteur et la responsabilité de celui-ci :
 - En cas d'incident ou de dégâts lors du chantier, notamment sur les installations des 2 CUMA traitant de l'arrosage.
 - En cas de bloc de glace tombant d'une éolienne alors qu'un agriculteur travaille dans les champs, ou d'une présence humaine sur les chemins ou routes proches.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse . Pièce annexée -M- pages 31 à 37.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

La performance énergétique de l'éolien, l'objectif de la taxe CSPE , les dangers et assurance sont des sujets récurrents et émotionnels lors des enquêtes publiques.

Les précisions apportées par le porteur de projet notamment sur la durée de fonctionnement versus le facteur de charge, sur la répartition de la taxe CSPE et la nature des assurance souscrites sont de nature à éclairer les citoyens sur ces domaines.

g - Thème : Marché immobilier.

De nombreuses observations portent sur l'évolution du marché immobilier, notamment :

- Plusieurs observations sont rapportées ainsi : une 'évidente dévaluation des biens immobiliers', ou un impact à la baisse de la valeur des biens immobiliers de 30 %.

- Mme Vassalo note une perte de valeur des biens immobiliers de 20%, associée à un manque à gagner sur la taxe d'habitation en raison du frein à l'arrivée de nouveaux habitants ; note que cet état de fait entraînera une diminution des coefficients de situation à l'occasion d'une contestation de la valeur locative cadastrale. (VLC).
- M. et Mme Micallef notent que les notaires constatent une baisse des prix de vente des biens immobiliers.
- Mme Vassalo demande un engagement du promoteur devant notaire à garantir le rachat/vente des biens au prix du marché avant les éoliennes plus le déménagement et les frais médicaux induits.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse . Pièce annexée -M- pages 37 à 39.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

Il s'agit là d'un thème éminemment important, où dans le ressenti des citoyens les décotes exprimées varient dans des fourchettes assez larges ; la composante valeur patrimoniale évoquée dans les observations reste très subjective et est associée plus ou moins directement à l'acceptation/rejet du projet.

Il convient néanmoins de noter :

- Un récent jugement du Tribunal Administratif de Nantes : le juge administratif admet l'impact de la présence d'éoliennes sur la taxe foncière des riverains, Il s'agit d'un jugement isolé, où les riverains d'éoliennes ont obtenu une baisse du montant de leur taxe foncière par une application d'un coefficient de situation particulière de - 0,05 % dans le calcul de la valeur locative de la résidence principale.
- L'arrêt de la Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 17 septembre 2020, 19-16.937 traitant des troubles de voisinage. Extrait :
 - *.../... Se fondant sur les rapports d'expertise, ainsi que sur un constat d'huissier de justice, la cour d'appel a, par motifs propres et adoptés, constaté que le volume des émissions sonores générées par les éoliennes, de nouvelle génération, était, de jour comme de nuit, inférieur aux seuils prévus par la réglementation en vigueur et que le bois situé entre les propriétés et le parc éolien, installé à distance réglementaire des habitations, formait un écran sonore et visuel réduisant les nuisances occasionnées aux habitants d'un hameau, certes élégant et paisible, mais situé dans un paysage rural ordinaire.*

Ayant retenu à bon droit que nul n'a un droit acquis à la conservation de son environnement et que le trouble du voisinage s'apprécie en fonction des droits respectifs des parties, elle a estimé que la dépréciation des propriétés concernées, évaluée par expertise à 10 ou 20 %, selon le cas, dans un contexte de morosité du marché local de l'immobilier, ne dépassait pas, par sa gravité, les inconvénients normaux du voisinage, eu égard à l'objectif d'intérêt public poursuivi par le développement de l'énergie éolienne.

Elle a souverainement déduit de ces motifs que les consorts P... ne justifiaient pas d'un trouble anormal du voisinage ./...

Ces jugements marquent bien la complexité de l'appréciation des troubles normaux ou anormaux du voisinage.

h - Thème : Communication

Une observation porte sur la composition du dossier.

M. et Mme Micallef indiquent que le tableau 6 de l'étude d'impact est rédigé en anglais, contrevenant à la bonne compréhension du dossier.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse. Pièce annexée -M- page 40.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

Dont acte.

Le mémoire inclut le tableau maintenant en français.

i - Thème : Enquête initiée par la commune de Lorcy en parallèle de l'enquête publique.

Plusieurs observations portent sur le sondage/enquête initié(e) par la Commune de Lorcy début Mars 2021, réalisée dans la période d'enquête publique complémentaire, notamment :

- Mme Pasquier, ancien maire, porte une appréciation négative sur cette organisation, le choix retenu - referendum puis consultation - et sa légitimité.
- Mme Huré de l'ASTG présente un dossier portant sur la chronologie, les événements et les observations émis sur l'organisation de la consultation des habitants de Lorcy, mise en place organisée par la mairie de Lorcy.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse. Pièce annexée -M- page 41.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

Cette initiative du Conseil Municipal et du maire de Lorcy, organisée en toute indépendance de l'organisation de l'enquête publique, n'a pas empêché la bonne tenue de l'enquête publique.

Les résultats bruts ont été consignés sur le registre d'enquête le dernier jour d'enquête, par M. Bauer , maire de Lorcy.

2 - Observations du Commissaire-Enquêteur.

Les observations du public sont nombreuses, faites ou non de plusieurs thématiques sur un même document, elles sont souvent très détaillées.

Cette Enquête Publique Complémentaire, se déroulant près de 5 ans après l'enquête initiale, a bénéficié d'une forte participation du public, participation similaire à ce qu'aurait eue une première enquête ou une nouvelle enquête pour le projet.

Dans le cadre d'une Enquête Publique Complémentaire, le Commissaire-Enquêteur dispose d'un délai de 15 jours après la fin de la période d'enquête pour remettre son ' Rapport, Avis et Conclusion'.

L'objet du regroupement par thèmes est d'extraire l'essence des observations pour faciliter la compréhension des lecteurs.

Il convient toujours de se référer à la liste chronologique des observations dans ce document-même, liste contenant pour chaque observation une synthèse ; ainsi qu'aux 2 registres d'Enquête Publique, aux courriers, courriels et documents reçus pendant la période d'Enquête Publique Complémentaire.

Afin d'étayer le « Rapport-Conclusion et Avis », le Commissaire-Enquêteur avait souhaité que le porteur de projet, la société Volkswind, dans le « Mémoire en Réponse aux Observations du Public » présente deux études complémentaires :

a - Étude relative au démantèlement.

Une étude technique et financière globale dite 'Cas Particulier' en même temps suffisamment précise sur le démantèlement d'une éolienne associant coûts et revenus potentiels liés au recyclage, pour en constituer un bilan plus lisible par le public.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse . Pièce annexée -M- page 24 à 26.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

Le démantèlement est une fois encore un sujet récurrent.

Dans sa réponse, le porteur de projet apporte les précisions nécessaires permettant de comprendre l'organisation du démantèlement et la filière de recyclage, l'évolution des technologies de réutilisation des matériaux et leurs valeurs économiques résiduelles, accompagnées des quelques retours d'expérience montrant que bilan financier est proche des provisions requises.

Ces éléments sont de nature à éclairer les citoyens sur le sujet.

b - Étude relative au plan d'affaire.

Une étude financière globale dite 'Plan d'Affaire' sur la période d'exploitation envisagée, présentant entre autres les sources de financement, les subventions, l'amortissement, la répartition des revenus - directement ou indirectement - entre le promoteur, la Région, le Département, la Communauté de communes et la Commune.

Réponse du porteur de projet :

Consulter le mémoire de la société Volkswind en réponse au PV de synthèse. Pièce annexée -M- page 34.

Commentaires du Commissaire-Enquêteur.

Dans sa réponse, le porteur de projet apporte les précisions nécessaires permettant de comprendre le plan d'affaire et l'affectation des revenus.

Ces éléments sont de nature à éclairer les citoyens sur le sujet.

Enquête publique complémentaire – Dossier de demande d'autorisation actualisé présenté par la société Ferme Éolienne Les Terres
Chaudes pour le parc éolien des Terres Chaudes à Lorcy .
- Décision TA Orléans n° E21000042/45 du 07 avril 2021 - Arrêté préfectoral du 20 Avril 2021

----- Fin de la 1^o partie : le rapport -----

2 - Conclusions et Avis du Commissaire-Enquêteur.

Ce document constitue mes conclusions motivées et mon avis personnel sur l'Enquête Publique Complémentaire relative au « **Dossier De Demande D'autorisation Actualisé Présenté Par La Société Ferme Éolienne Les Terres Chaudes Pour Le Parc Éolien Des Terres Chaudes À Lorcy** »

Le Tribunal Administratif d'Orléans m'a désigné comme Commissaire-Enquêteur pour cette enquête publique le 07 avril 2021.

Madame la Préfète du Loiret a pris, le 20 avril 2021, l'arrêté d'ouverture de l'Enquête Publique Complémentaire.

Mon rôle, en tant que Commissaire-Enquêteur, a été de :

- Participer à l'organisation de l'enquête publique.
- Veiller à la bonne information du public avant l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
- Recueillir les observations des citoyens, notamment en recevant le public lors de mes trois permanences.

À l'issue de l'enquête publique, j'ai rédigé deux documents :

- Un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et rapportant les observations du public regroupées par thèmes, les réponses du porteur de Projet la Société Volkswind au procès-verbal de synthèse et mes commentaires.
- Des conclusions dans lesquelles je donne mon avis personnel et motivé sur le projet soumis à enquête publique.

Ces deux documents sont indépendants, mais complémentaires ; il faut y associer le PV de synthèse et le mémoire en réponse au PV de synthèse tel qu'indiqué précédemment dans le document 'Rapport'. Afin que le lecteur puisse s'informer sur l'ensemble de la procédure, ils ne doivent pas être dissociés. Ils doivent être tenus à disposition du public par les services de l'État et la mairie de Lorcy pendant un an.

L'avis personnel que j'émet dans ces conclusions s'appuie sur les éléments que j'ai recueillis au travers :

- De ma lecture du dossier soumis à enquête publique,
- De mes échanges avec les représentants de la Société Volkswind.
- De ma visite sur le site de Lorcy où se situerait le futur Parc éolien.
- De mes échanges oraux avec le public, des observations contenues dans le registre d'enquête publique.
- Du mémoire transmis par la société Volkswind le 15 juin 2021 en réponse au procès-verbal de synthèse remis en main propre le 10 juin 2021.

e - Mon avis sur l'organisation de la procédure.

Les principaux éléments que je retiens sur cet aspect sont que :

L'enquête publique s'est déroulée conformément au Code de l'environnement, notamment les articles L123-14 et R 123-23.

Aucun incident n'est survenu au cours de l'enquête publique.

Le public a été informé conformément à la loi.

Environ 50 personnes se sont présentées individuellement, en couple ou au nom d'associations ou de collectifs lors des 3 permanences du Commissaire-Enquêteur ; toutes les personnes s'étant présentées pendant les heures d'ouverture des permanences ont été reçues.

44 observations, accompagnées ou non de documents ont été inscrites sur le registre en mairie de Lorcy.

36 courriers, lettres ou documents sous enveloppes ou non ont été déposés dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le service de l'État en Préfecture a reçu 27 observations sur l'adresse courriel dédiée.

Lorsqu'une enquête complémentaire est organisée conformément au II de l'article L. 123-14, elle porte sur les avantages et inconvénients des modifications pour le projet et pour l'environnement.

Cette enquête complémentaire ayant eu lieu 4 ans après l'enquête initiale, le public a émis des observations sur l'ensemble du projet, et non seulement sur les avantages et inconvénients des modifications pour le projet et pour l'environnement. Il eut été illusoire de croire que l'inverse se soit produit.

Les observations du public en été regroupées en 9 thèmes dans le procès-verbal de synthèse, celui-ci a été remis en main propre à M. Alix Blaye de la société Volkswind le jeudi 10 juin 2021 au siège de la société à Tours. La société Volkswind a adressé son mémoire en réponse au PV de synthèse le mardi 15 Juin.

Thèmes retenus :

- Interaction du porteur de projet avec les citoyens et la collectivité.
- Nuisances potentielles.
- Environnement, paysage.
- Territoire.
- Biodiversité.
- Économie, assurance, rentabilité.
- Marché immobilier.
- Communication.
- Enquête initiée par la Commune de Lorcy.

Durant toute l'enquête publique, la mairie de Lorcy - siège de l'enquête et des permanences - a été attentive à ce que l'enquête publique se déroule dans les meilleures conditions pour l'accueil du public.

c - Mon avis sur le dossier mis à disposition du public.

Le dossier de présentation est d'une consultation aisée, n'appelant aucune remarque.

d - Mon avis sur les différents thèmes.

- **Mon avis sur l'interaction du porteur de projet avec les citoyens et la collectivité :**

Les tensions entre le porteur de projet et les habitants de Lorcy et/ou des communes avoisinantes d'une part, et entre les habitants eux-mêmes d'autre part, déjà exprimées par les acteurs locaux en 2017 demeurent, voire se sont accrues.

Ces relations difficiles, tant avec les habitants et la commune de Lorcy, qu'avec les communes avoisinantes dont Juranville et Corbeilles-en-Gâtinais ont pu être amplifiées en raison de plusieurs choix d'implantation dont le résultat est que d'une part Juranville et Corbeilles-en-Gâtinais ne bénéficieront pas directement des retombées économiques et que d'autre part - sur le site de Lorcy – 5 sur 7 éoliennes se trouvent sur le domaine d'un seul agriculteur : 4 en tant que propriétaire/exploitant et une 5^{ème} en tant qu'exploitant-agricole ; le tout associé à un historique local récent lié au remembrement concomitant à la réalisation de l'A19.

Le choix motivé par le porteur de projet d'installer tout le parc sur Lorcy n'est pas sans effet sur l'établissement d'une bonne perception du projet par les communes voisines.

Une communication utile et conciliatoire n'apparaît pas avec les CUMA (Coopérative Utilisation Matériel Agricole) en charge des systèmes d'irrigation de Fays et de Juranville. Il m'apparaît opportun, d'une part que le porteur de projet de ne reporte la mise en place de réunions face-à-face duale ou tripartite à plus tard, et d'autre part que les 2 CUMA ne retardent pas l'enregistrement sur le site « Réseaux et communication » de leurs réseaux d'irrigation.

● **Mon avis sur les nuisances.**

Les nuisances ou risques attribués au bruit et aux infrasons, aux ondes magnétiques, au brouillage des ondes hertziennes radio et télévision et leur impact sur la santé sont des sujets récurrents lors des enquêtes publiques.

Le porteur de projet reprend dans le PV de synthèse la mise en place future de plans d'optimisation/bridage dont la qualité et l'efficacité sera vérifiée dans les 3 mois suivant la mise en production répondant ainsi aux problèmes liés au bruit.

Concernant l'impact sur la santé, le porteur de projet en répondant aux observations du public cite 2 contributions, l'une de l'Académie de Médecine, l'autre de l'ANSES faisant référence à un ressenti subjectif, à du stress, à des effets psychologiques, etc.

Je note la relative prudence dans les mots choisis par ces 2 organismes pour ne pas exclure totalement l'impact, « peut être raisonnablement mis hors de cause », « ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence », prudence à mettre en relation ou non avec l'application du principe de précaution, et que le débat est loin d'être clos.

Pour le brouillage des ondes hertziennes : il y a la reconnaissance de la possibilité que la mise en place d'éoliennes pouvait brouiller la réception télévisuelle et l'engagement que l'exploitant s'engage à maintenir la qualité de la réception télévisuelle, je recommande que l'exploitant agisse avec force moyen et rapidité pour ne pas laisser les habitants longtemps sans solution.

● **Mon avis sur l'environnement et le paysage.**

L'impact de la taille des éoliennes est un des sujets récurrents et de plus en plus brûlants lors des enquêtes publiques de même que la future co-visibilité perçue par le public dans la mesure où tous les projets de parc dans un cercle d'une vingtaine de kilomètres aboutiraient.

Le porteur de projet note le respect de la loi quant à la distance minimale vis-à-vis des habitations, qualifie la co-visibilité dans la vallée du Fusain comme quasi nulle et précise que la question de la qualité et du choix des photomontages a déjà été traitée. Le Tribunal Administratif d'Orléans a confirmé que l'étude d'impact était "suffisante".

Mon avis est qu'il ne convient pas de faire violence à la loi en l'interprétant, la loi est respectée, l'avis du tribunal administratif a été rendu. Néanmoins, plusieurs faits intervenus depuis 2017 sont à prendre en compte comme le débat public tant au Sénat qu'à la chambre des députés, inabouti jusqu'à présent, tentant d'instituer une distance minimale de

1 000 mètres, les nombreux débats sur les réseaux sociaux, l'intervention de personnages médiatiques faisant progresser positivement ou négativement la perception de l'éolien dans le paysage par les citoyens.

Mon avis est que L'accroissement de hauteur des éoliennes depuis 10/15 ans passant d'environ 120 mètres à 200 mètres dans certains projets tout en gardant une distance minimale et générale de 500 mètres par rapport aux premières habitations posent question et qu'il convient de comprendre et répondre au rejet largement exprimé par le public.

Mon avis est qu'à un moment ou à un autre, la réglementation sur la distance se devra d'évoluer, tout en considérant que la brutalité d'un passage direct à 1 000 mètres de distanciation aboutirait à la quasi fin de nouveaux parcs éoliens en France.

Mon avis est qu'une approche plus mesurée et linéaire de la distance minimale serait certainement plus efficace, conforterait l'acceptation des parcs éoliens et rassurerait les riverains.

Mon avis est qu'il convient d'anticiper une réglementation future , que le représentant de l'Etat dispose de cette latitude en fixant une distance minimale projet par projet, d'où la proposition suivante que je présente ainsi :

- En considérant une hauteur maximale de 120 mètres à 500 mètres de distanciation et de 200 mètres à 1 000 mètres, une simple règle de trigonométrie montre qu'une éolienne de 149 mètres devrait avoir une distanciation de 645 mètres et une de 164 mètres une distanciation de 720 mètres par rapport aux habitations les plus proches.

En poursuivant et reprenant dans l'étude des dangers pièce 8, page 12 la carte 4 qui donne la distanciation des éoliennes par rapport aux habitations, il apparaît que :

- Les éoliennes E01, E02, E04, E05 ,E06 respecteraient cette proposition.
- Deux éoliennes de 164 mètres, ne respectent pas cette proposition, il s'agit des éoliennes :
 - E07, à 535 mètres de 'les Delouches', et 652 mètres du 'Bois Bouchet'
 - E03, à 689 mètres de 'Les Delouches', et 602 mètres de 'le fournil'.

Mon avis est qu'il n'apparaît pas insurmontable que E03 et E07 soient réduites en taille et/ou repositionnées pour que l'équilibre hauteur/distance ainsi proposé soit atteint ;

Mon avis est aussi que l'économie globale du projet n'en serait pas atteinte ni que cela constituerait un changement substantiel dans le projet.

● **Mon avis sur le territoire.**

Mon avis est qu'il est regrettable que depuis 2017 le choix des accès ne soit pas encore définitif, et que les différentes options n'aient pas été exposées aux Communes et/ou habitants et/ou aux CUMA concernés de Juranville et Lorcy contribuant à une perception négative de la maîtrise du projet.

Mon avis est que les précisions apportées par le porteur de projet sur l'organisation des études archéologiques de même que sur l'organisation du démantèlement en fin de cycle de vie sont suffisantes.

● **Mon avis sur la biodiversité.**

L'impact sur la biodiversité est un sujet récurrent et émotionnel lors des enquêtes publiques.

Mon avis est qu'il n'y a eu peu de nouveauté depuis 2017 sur ce sujet, et que les précisions apportées sur le sujet notamment en indiquant que « *Si la présence est avérée du Busard cendré, du Busard Saint Martin, de l'Oedicnème criard, du Vanneau huppé et du Faucon crécerelle, les travaux devraient impérativement être saisonnalisés, excluant tout début de travaux durant la période du 15 avril au 15 Juillet* » sont de nature à éclairer le public.

- **Mon avis sur l'économie, assurance, rentabilité.**

Mon avis est que la performance énergétique de l'éolien, l'objectif de la taxe CSPE, les dangers et assurance sont des sujets complexes conduisant parfois à des interprétations erronées des chiffres, pourcentages et autres mesures.

Mon avis est que les précisions apportées par le porteur de projet notamment sur la durée de fonctionnement versus le facteur de charge, sur la répartition de la taxe CSPE et la nature des assurances souscrites sont de nature à éclairer les citoyens sur ces domaines.

- **Mon avis sur le marché immobilier.**

Mon avis est qu'il s'agit là d'un thème éminemment important, où - dans le ressenti des citoyens - les décotes exprimées varient dans des fourchettes assez larges ; la composante valeur patrimoniale évoquée dans les observations reste très subjective et est associée plus ou moins directement à l'acceptation/rejet du projet.

Il convient néanmoins de noter :

- Un récent jugement du Tribunal Administratif de Nantes : le juge administratif admet l'impact de la présence d'éoliennes sur la taxe foncière des riverains. Il s'agit d'un jugement isolé, où les riverains d'éoliennes ont obtenu une baisse du montant de leur taxe foncière par une application du coefficient de situation particulière de - 0,05 % dans le calcul de la valeur locative de la résidence principale.
- L'arrêt de la Cour de cassation, Chambre civile 3, 17 septembre 2020, 19-16.937 traitant des troubles de voisinage. Extrait :
 - *.../... Se fondant sur les rapports d'expertise, ainsi que sur un constat d'huissier de justice, la cour d'appel a, par motifs propres et adoptés, constaté que le volume des émissions sonores générées par les éoliennes, de nouvelle génération, était, de jour comme de nuit, inférieur aux seuils prévus par la réglementation en vigueur et que le bois situé entre les propriétés et le parc éolien, installé à distance réglementaire des habitations, formait un écran sonore et visuel réduisant les nuisances occasionnées aux habitants d'un hameau, certes élégant et paisible, mais situé dans un paysage rural ordinaire.*

Ayant retenu à bon droit que nul n'a un droit acquis à la conservation de son environnement et que le trouble du voisinage s'apprécie en fonction des droits respectifs des parties, elle a estimé que la dépréciation des propriétés concernées, évaluée par expertise à 10 ou 20 %, selon le cas, dans un contexte de morosité du marché local de l'immobilier, ne dépassait pas, par sa gravité, les inconvénients normaux du voisinage, eu égard à l'objectif d'intérêt public poursuivi par le développement de l'énergie éolienne.

Elle a souverainement déduit de ces motifs que les consorts P... ne justifiaient pas d'un trouble anormal du voisinage ./...

Mon avis est également - en se référant à ces deux jugements ou arrêts récents où, d'une part, le juge administratif admet l'impact de la présence d'éoliennes sur la taxe foncière des riverains et, d'autre part, la Cour de Cassation déduit que les motifs invoqués par les plaignants ne justifiaient pas un trouble anormal du voisinage - que l'appréciation des troubles normaux ou anormaux du voisinage est un sujet éminemment complexe.

- **Mon avis sur la communication.**

Mon avis est que la correction apportée par le PV de synthèse clôt le point (un tableau en anglais sur un dossier de près de 1500 pages, traduit en français dans le PV).

- **Mon avis sur l'enquête initiée par la commune de Lorcy.**

Mon avis est que cette initiative du Conseil Municipal et du maire de Lorcy, organisée en toute indépendance de l'organisation de l'enquête publique a jeté un certain émoi.

Mon avis est qu'elle n'a pas empêché la bonne tenue de l'enquête publique que j'ai conduite, notamment parce qu'elle s'est déroulée sans aucune interférence physique avec la tenue des permanences, les résultats bruts ayant été consignés sur le registre d'enquête le dernier jour d'enquête, par M. Bauer, maire de Lorcy, comme toute observation du public.

- **Mon avis sur le plan de démantèlement.**

Mon avis est que la gestion du futur démantèlement d'un parc est un sujet d'inquiétude légitime quant à la capacité du porteur de projet d'en assurer les coûts avec les seules provisions obligatoires.

Mon avis est que, dans sa réponse, le porteur de projet apporte les précisions nécessaires permettant de comprendre l'organisation du démantèlement et la filière de recyclage, l'évolution des technologies de réutilisation des matériaux et leurs valeurs économiques résiduelles, accompagnées des quelques retours d'expérience montrant que le bilan financier est proche des provisions requises. Ces éléments sont de nature à éclairer les citoyens sur le sujet.

- **Mon avis sur le plan d'affaire.**

Mon avis est que, dans sa réponse, le porteur de projet apporte les précisions nécessaires permettant de comprendre le plan d'affaire et la répartition des revenus entre les différentes parties prenantes. Ces éléments sont de nature à éclairer les citoyens sur le sujet.

a - Conclusion et avis final :

En conclusion, compte tenu :

De l'intérêt économique et environnemental du projet de parc éolien,

De la position géographique du futur site à Lorcy et plus largement dans le Pithivrais-Gâtinais,

De la nature des observations émises par le public, pour lesquelles l'information était, d'une part, présente dans le dossier actualisé soumis à l'enquête publique complémentaire et que, d'autre part, l'information a été complétée de manière précise et argumentée dans le mémoire de réponse au PV de synthèse.

De l'avis de la MRAe de mars 2021 et de la réponse à l'avis de la MRAe de la société Volkswind également de mars 2021 pour lesquels le public n'a pas émis d'observation.

J'émet un **AVIS FAVORABLE**, assorti d'une réserve pour le projet de parc éolien des Terres Chaudes à Lorcy.

La réserve est la mise en place de l'une ou l'autre de ces 2 options :

- Option 1 : Que les éoliennes E03 et E07 soient réduites en taille et/ou repositionnées pour que hauteur/distance sur une base d'une hauteur maximale de 120 mètres à 500 mètres de distanciation des habitations et de 200 mètres à 1 000 mètres de distanciation des habitations soit respectée.
- Option 2: Que les éoliennes E03 et E07 soient retirées du projet.

Fait à Orléans, le 21 juin 2021

Michel CARQUIS

Commissaire-Enquêteur.



----- Fin de la 2 ° partie : Conclusions et Avis. -----